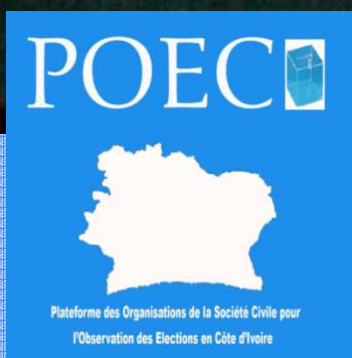


RAPPORT DE L'OBSERVATION DU PROCESSUS ELECTORAL DE 2015



PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE



Les Oscars, Boulevard des Martyrs, Abidjan

Résidence : AURORE, Appartement A 33

Tel : 22-50-24-33

Adresse Email : contact@poeci-elections.org

Facebook: [Plateforme des OSC pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire](#)

Twitter: [@civelections](#)

Web site: www.poeci-elections.org



**PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR
L'OBSERVATION DES ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE**

TABLE DES MATIERES

RESUME	2
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA POECI	7
DEUXIEME PARTIE : LES ACTIVITES	10
I- PLAIDOYER POUR LA REVISION DU CADRE JURIDIQUE ET MISE EN PLACE DE LA CEI	10
1. Plaidoyer.....	10
2. Mise en place de la CEI.....	111
II. OBSERVATION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE DE 2010	12
III. OBSERVATION DE LA PERIODE PRE-ELECTORALE.....	166
IV. L'OBSERVATION CITOYENNE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE.....	177
1. L'ORGANISATION DU PVT	18
2. LE DÉPLOIEMENT DES OBSERVATEURS.....	20
3. LE SCRUTIN	21
4. RÉSULTATS ISSUS DE L'OBSERVATION DU PVT	22
TROISIÈME PARTIE : BONNES PRATIQUES A SOULIGNER ET A RETENIR.....	29
CONCLUSION.....	32
RECOMMANDATIONS.....	33
REMERCIEMENTS	37
A N N E X E S.....	38
<input type="checkbox"/> Grille d'observation de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale	39
<input type="checkbox"/> Grille d'incidents de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale	42
<input type="checkbox"/> Grille d'observation de l'activité d'observation de la période préélectorale	44
<input type="checkbox"/> Grille d'incidents de l'activité d'observation de la période préélectorale	46
<input type="checkbox"/> Grille d'observation de l'activité d'observation des élections présidentielles	48
<input type="checkbox"/> Grille d'incidents de l'activité d'observation des élections présidentielles	53
<input type="checkbox"/> Déclarations.....	55

Depuis la seconde moitié des années 1990, la Côte d'Ivoire traverse une crise chaque fois qu'elle organise des consultations électorales. Les dernières élections présidentielles organisées en Côte d'Ivoire en 2010 en sont la preuve palpable car elles se sont soldées par la violence armée. Cette violence armée a occasionné plusieurs déplacés internes et des réfugiés avec 3000 morts selon l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Cinq ans plus tard, la Côte d'Ivoire doit recourir aux urnes pour élire un nouveau président. Un exercice délicat compte tenu de son passé récent même si la situation semble stable.

Dans ce contexte, la Commission Electorale Indépendante (CEI), présente lors du conflit post électoral précédent, a connu une difficile restructuration compte tenu des divergences entre la mouvance au pouvoir et l'opposition qui a contesté sa sous-représentation au sein de la Commission.

Dans la perspective, l'organisation de l'élection présidentielle et la révision de la liste électorale se posent comme les nouveaux défis qui se présentent à la commission.

Cette opération de révision de la liste électorale de 2010 qui a débuté le 1er juin 2015 avec une prolongation de douze jours, a pris fin le 12 juillet 2015.

La CEI a pu enrôler au total 510.464 électeurs/ électrices, chiffre qui reste en deçà des prévisions initiales de près de 3.000.000 de potentiels nouveaux électeurs à enrôler.

Le processus de révision de la liste électorale a été émaillé de difficultés d'ordre administratives liées à l'acquisition et à l'établissement des pièces d'identité notamment le certificat de nationalité et la carte nationale d'identité devant permettre aux populations désireuses de se faire recenser. La POECI a noté également une mobilisation tardive autour du processus aussi bien par l'administration territoriale que des partis politiques.

Les activités de communication de masse et de proximité ont été insuffisantes pour accompagner une telle campagne de mobilisation des citoyennes et citoyens à accomplir leurs devoirs civiques.

Cette opération s'est déroulée sans violence dans un climat sociopolitique globalement apaisé, sans incident majeur susceptible d'entacher son déroulement ou de porter atteinte à la crédibilité du processus de révision de la liste électorale.

Entre le 29 août et le 22 octobre 2015, la POECI a déployé 119 coordonnatrices/coordonnateurs départementaux de manière systématique pour suivre le déroulement de la période pré-électorale. Au cours de cette période et notamment le 10 septembre 2015, suite à la publication de la liste définitive des candidats à la présidentielle d'octobre 2015, des manifestations ont éclaté dans certaines villes du pays entraînant des pertes en vie humaines et des destructions de matériels. Ces manifestations ont été enregistrées particulièrement à Bonoua, à Facobly, à Gagnoa et à Yopougon.

Malgré ces incidents, l'environnement pré-électoral a été généralement paisible avec peu d'indicateurs que les élections pourraient entraîner de la violence générale malgré certains éclats de violences troublants.

La POECI a observé de manière indépendante le scrutin présidentiel du 25 octobre 2015, par la méthodologie du comptage rapide des votes ou PVT. La POECI a déployé 755 observatrices et observateurs fixes et 119 observatrices et observateurs mobiles lors de la présidentielle pour réaliser un PVT qui se base sur des principes statistiques et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Cette méthodologie permet de dégager des tendances précises qui visent les différents aspects du mode opératoire de l'élection (du démarrage du vote, en passant par le déroulement du vote, par le dépouillement des voix jusqu'à l'annonce des résultats dans les bureaux de vote).

Les résultats de l'observation de la POECI indiquent que l'élection s'est bien déroulée dans l'ensemble du pays selon le mode opératoire préconisé par la CEI. Ce scrutin a permis aux ivoiriennes et ivoiriens de se rendre aux urnes de manière paisible et transparente, malgré des retards constatés dans l'ouverture de certains bureaux de vote et des difficultés liées au fonctionnement des kits d'authentification biométrique.

La POECI a rendu public dans son communiqué de presse du 26 octobre 2015, un taux de participation de 53,0% avec un degré de précision de +/- 1,81%. Ce taux est comparable au taux annoncé par la CEI le 27 octobre 2015 qui est de 52,86%.

Cette élection a été un test pour la Côte d'Ivoire en vue de la consolidation de sa jeune démocratie. Les ivoiriens et ivoiriennes devraient ensemble œuvrer pour maintenir cet acquis issu de cette élection présidentielle et le consolider pour le développement de la Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

En 1990, la Côte d'Ivoire a connu une série de manifestations contre les mesures d'austérité économique et le régime du parti unique. Ces soulèvements populaires ont entraîné le pays dans une tourmente politique avec finalement l'instauration du multipartisme par le Président Félix HOUPHOUET BOIGNY en mai de la même année.

Le 07 décembre 1993, le Président HOUPHOUET BOIGNY meurt et son dauphin constitutionnel, M. Henri Konan BEDIE, Président de l'Assemblée Nationale, lui succède. Ce dernier organise l'élection présidentielle de 1995, boycottée par une partie de l'opposition réunie au sein du Front Républicain (le Front Populaire Ivoirien de Laurent GBAGBO et le Rassemblement des Républicains du Docteur Alassane OUATTARA). Au cours de son mandat, Henri Konan BEDIE est renversé par un coup d'état militaire le 23 décembre 1999 suite à une crise socio-politique. Ce coup de force porte au pouvoir le Général Robert GUEI. La transition dirigée par ce dernier organise un référendum pour l'adoption d'une nouvelle Constitution. Le Général promet de ne pas être candidat lors de la prochaine élection présidentielle. Mais contrairement à ses engagements, il se présente à l'élection présidentielle du 22 octobre 2000 ; on enregistre également le rejet des candidatures d'Henri Konan BEDIE et du Docteur Alassane OUATTARA. Au terme de ce processus, une crise post-électorale éclate avec des violations des droits de l'homme et elle s'achève par l'élection du Président Laurent GBAGBO.

Après son accession au pouvoir, le régime du Président Laurent GBAGBO subit une tentative de coup d'Etat le 19 septembre 2002 qui se mue en une crise politico-militaire.

Pour juguler cette impasse politico-militaire, plusieurs accords (Lomé, Linas Marcoussis, Accra, Pretoria et accords politiques de Ouagadougou) ont été signés par les différentes parties prenantes. Ceux-ci ont débouché sur l'organisation des élections de sortie de crise (élections présidentielles et législatives). Malheureusement, ces élections dont les résultats sont contestés, vont plonger le pays dans une grave crise post-électorale occasionnant près de 3000 morts selon l'ONUCI, des violations des droits de l'homme et la dégradation du tissu social. A la suite de cette crise, le Docteur Alassane OUATTARA est élu Président de la République. A sa prise de pouvoir en 2011, les défis majeurs à relever sont entre autres la restauration de l'Etat de droit et la réconciliation nationale. C'est dans ce contexte que plusieurs structures ont été mises en place. Ainsi, la Commission Nationale d'Enquête (CNE), la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), la Commission Spéciale d'Enquête

(CSE) et le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS). En plus de ces initiatives, le gouvernement a poursuivi le processus électoral par l'organisation des élections législatives et locales qui se sont tenues sans la participation des partis politiques de l'ex-majorité présidentielle regroupés au sein de LMP. Ces derniers exigent la libération du Président Laurent GBAGBO emprisonné à la Haye, des prisonniers politiques et la prise en compte de leurs revendications.

L'organisation des élections en Côte d'Ivoire depuis l'indépendance était confiée au ministère de l'Intérieur à travers la direction de l'administration du territoire.

A partir de 1990, l'opposition a souhaité la mise en place d'une commission électorale indépendante en remplacement de la direction de l'administration du territoire dont elle soupçonne d'être à tort ou à raison à la solde du parti au pouvoir.

Pour les élections de 1995, la Commission Nationale de Supervision des Elections et d'Arbitrage (CNSEA) a été instituée. Pendant ce processus électoral, quelques organisations de la société civile ont fait l'observation dudit processus à travers l'Observatoire National des Elections (ONE) qui regroupait en son sein quatre organisations : Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), le Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates (MIFED), Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique (GERDES-CI), et Association Internationale pour la Démocratie en Afrique section Côte d'Ivoire (AID-CI).

Lors du changement politique intervenu en décembre 1999, la Commission de Supervision du Référendum (COSUR) a été créée par la junte militaire. Elle avait pour objectif d'organiser et de superviser le Référendum. A la suite de celui-ci, la Commission Nationale Electorale (CNE) a été instituée par l'ordonnance N° 2000-551 du 9 août 2000 dont la mission devait prendre fin après la proclamation des résultats des élections municipales.

Conformément à la Constitution du 1^{er} Août 2000 qui en son article 32, alinéa 4 prévoit la mise en place de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et avec l'avènement d'un régime démocratique, celle-ci fut créée le 9 octobre 2001 par la loi N° 2001-634. Cette loi a subi plusieurs modifications dont la dernière survenue en 2014 à travers les lois N°2014-335 du 18 juin 2014 et la loi N°2014-664 du 03 Novembre 2014.

Lors des processus électoraux de 2000 et de 2010, les organisations de la société civile nationale ont participé aux différentes étapes en faisant l'éducation civique d'une part et l'observation électorale d'autre part. Cependant, le manque de coordination et de synergie

entre les Organisations (et pour certaines le manque d'indépendance) de la société civile ne leur a pas permis de participer à l'amélioration de la transparence, de la crédibilité et de la participation de tous au processus. En d'autres termes, les organisations de la société civile n'ont pas rassuré les acteurs politiques et l'ensemble des citoyennes et citoyens ivoiriens.

Conscient des défis à relever par les organisations de la société civile ivoirienne dans les domaines de la démocratie, des droits humains, de la gouvernance, de la cohésion sociale, de la transparence et de l'intégrité des processus électoraux, des Réseaux regroupant des ONG qui œuvrent en bonne gouvernance et observation des élections se sont regroupés pour créer la Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation du processus électoral en Côte d'Ivoire(POECI) avec l'appui technique du NDI et financier de USAID. Cette mise en place d'une plateforme vise à améliorer l'observation des processus électoraux et à augmenter la participation citoyenne à travers l'introduction de la statistique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces techniques permettront de renforcer les méthodes classiques d'observation qui récoltaient plutôt des données anecdotiques. La POECI a choisi de faire l'observation à partir d'un échantillonnage statistique représentatif dont on peut tirer des estimations valables pour l'ensemble du territoire. L'introduction des systèmes fondés sur le rapportage par SMS a aussi permis d'obtenir ces données fiables en temps réel en vue de faire des propositions et des recommandations ponctuelles au gouvernement, à l'institution chargée des élections, aux partis politiques et aux populations pour crédibiliser le processus.

Le présent rapport portera sur quatre points essentiels. Nous présenterons d'abord la POECI ; ensuite, les activités d'observation de la POECI ; puis, les leçons apprises de l'observation électorale et enfin, les recommandations issues de cette activité seront exposées.

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA POECI

A la suite des différentes crises que la Côte d'Ivoire a connue depuis 2002, des organisations de la société civile se sont regroupées en vue de favoriser la création d'un cadre unitaire de collaboration entre les réseaux et coalitions impliqués dans les processus électoraux. Ce sont la Coordination des Femmes pour les Elections et la Reconstruction Post Crise (COFEMCI/REPC), la Coalition de la Société Civile pour la Paix et le Développement en Côte d'Ivoire (COSOPCI), le Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest section Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI), le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) et le Réseau Paix Sécurité pour la Femme dans l'espace CEDEAO section Côte d'Ivoire (REPSFECO-CI). Cette collaboration entre réseaux et coalitions a favorisé leur engagement dans les élections de sortie de crise de 2010. L'élection présidentielle de 2010 a été émaillée de violence avec une crise postélectorale qui a entraîné 3000 morts selon une enquête des Nations Unies.

Suite à la crise postélectorale de 2010, les organisations de la société civile ont décidé de fédérer leurs actions dans un cadre unitaire, en incluant d'autres franges à l'effet de promouvoir la participation citoyenne, la transparence électorale, et une démocratie plus forte en Côte d'Ivoire par l'observation des élections.

Au regard de l'élection présidentielle de 2015, qui se profilait à l'horizon avec des défis liés à la consolidation de la paix et de la démocratie, ces organisations ont été rejointes par l'Association pour la promotion des TICS (AKENDEWA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI -CI), la Fédération des Associations des personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (FAH-CI), le Forum National des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire (FNCRCI), le Réseau Ivoirien des Jeunes Leaders pour l'Intégrité (RIJLI), l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI). Grâce à l'appui technique et financier du NDI, plusieurs échanges et séminaires se sont tenus en vue d'impulser une nouvelle dynamique aux efforts de collaboration entre ces organisations de la société civile ivoirienne, afin que celle-ci puissent œuvrer pour l'intégrité des processus électoraux.

Cette nouvelle dynamique a permis de créer la Plateforme de la Société Civile pour l'Observation du processus électoral en Côte d'Ivoire (POECI).

Sa mission est de contribuer à l'intégrité des processus électoraux en Côte d'Ivoire à l'effet de promouvoir une démocratie forte, inclusive et participative.

Avec comme objectifs de :

- ✓ Renforcer la participation des citoyens aux élections ;
- ✓ Augmenter la participation des femmes dans les processus électoraux ;
- ✓ Renforcer la confiance du public envers le processus électoral ;
- ✓ Crédibiliser la société civile ivoirienne.

Ses valeurs : Ces valeurs nous sont communes et nous permettent d'agir en nous basant sur des principes partagés par toutes et tous. Ce sont:

- ✓ **L'indépendance :** Les organisations membres de la POECI sont résolues à préserver rigoureusement leur indépendance de leur plateforme à l'égard de tous.
- ✓ **La discipline :** Les organisations membres de la POECI s'engagent à agir conformément aux dispositions de la charte qu'elles ont signée et à observer entre elles les règles de courtoisie.
- ✓ **La collégialité:** les organisations membres de POECI participent aux prises de décisions de façon consensuelle et en assumant collectivement la responsabilité.

A ces valeurs s'ajoutent les principes suivants :

- ✓ **La crédibilité:** agir avec objectivité, transparence et responsabilité ;
- ✓ **L'impartialité:** la POECI entend rester à équidistance des partis politiques et des candidats et entretenir un dialogue transparent avec toutes les parties prenantes du processus électoral

La principale activité de la POECI sera d'observer le processus électoral en Côte d'Ivoire.

Des élections démocratiques permettent aux citoyens d'exprimer leur volonté quant au choix de leurs gouvernants. Il s'agit d'une forme d'exercice de la souveraineté et un droit fondamental reconnu à l'échelle internationale.

L'observation électorale est l'expression du droit des citoyennes et citoyens de participer à la démocratie.

Aussi, afin de promouvoir l'intégrité des élections, plusieurs organisations de la société civile organisent des activités pour l'évaluation des processus électoraux. Ces activités d'observation visent à :

- ✓ engager les citoyennes et les citoyens dans le processus électoral;
- ✓ fournir une évaluation impartiale et précise de l'environnement électoral et, le cas échéant, des recommandations pour améliorer les processus électoraux;
- ✓ Exposer la fraude électorale ou témoigner de l'intégrité du processus électoral;
- ✓ contribuer à atténuer le potentiel de violence dans les contextes polarisés, sujets aux conflits, et renforcer les facteurs qui contribuent à promouvoir le progrès démocratique;
- ✓ contribuer à favoriser une campagne pré-électorale, un vote, un dépouillement et une publication des résultats crédibles et pacifiques;
- ✓ promouvoir la confiance du public dans les processus électoraux.

Après la création de la POECI, plusieurs activités ont été menées.

DEUXIEME PARTIE : LES ACTIVITES REALISEES PAR LA POECI

La POECI a mené plusieurs activités en vue de contribuer à la tenue d'une élection libre, transparente et non-violente en 2015.

I- PLAIDOYER POUR LA REVISION DU CADRE JURIDIQUE ET MISE EN PLACE DE LA CEI

1. Plaidoyer

Les incidents qui ont émaillé le déroulement des élections de sortie de crise de 2010, les diverses interprétations du code électoral, la méfiance et la suspicion entre les acteurs politiques, les différentes parties prenantes et la CEI, ont fini par convaincre les observateurs de la réforme du code électoral et de la loi instituant la CEI. C'est dans ce contexte que certaines organisations membres de la POECI (COFEMCI/REPC, COSOPCI, FOSCAO-CI, RAIDH et REPSFECO-CI) ont proposé deux textes de réforme de la CEI et du code électoral. Pour la CEI, la société civile a proposé entre autres la réduction du nombre de commissaire du bureau central de 31 à 7 avec une expertise en matière électorale. Cette disposition aurait eu l'avantage de réduire la forte présence des acteurs politiques dans la Commission. Pour le code électoral, elle proposait le couplage de l'élection présidentielle aux législatives. L'objectif visé est d'éviter la majorité automatique à l'Assemblée Nationale du parti au pouvoir et de réduire les dépenses liées aux élections tout en renforçant la démocratie.

Lors de la mise en place de la CEI, la POECI a repris le plaidoyer initié par les organisations susmentionnées auprès du Gouvernement, du Parlement, des partis politiques et des partenaires au développement. Il est ressorti des différentes rencontres que la quasi-totalité des partis politiques ont opté pour une Commission essentiellement composée d'acteurs politiques contrairement à la POECI qui a proposé une Commission électorale purement technique composée d'experts en matière d'élections.

Pour la réforme du code électoral, la POECI a rencontré en plus du Gouvernement, des partis politiques, des partenaires au développement, le directeur des services législatifs de l'Assemblée Nationale, la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles au sein du

Parlement. Au sortir de ces rencontres, il fut porté à la connaissance de la POECI que certaines de ces réformes notamment le couplage des élections présidentielle et législative, auraient nécessité une modification de la Constitution.

2. Mise en place de la CEI

Conformément à l'accord de Pretoria, signé le 06 avril 2005, la CEI a été instituée par la loi n° 2004-642 du 14 décembre 2004 modifiant la loi n° 2001-634 du 9 octobre 2001 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante modifiée et complétée par la décision N° 2005-06/ PR du 15 juillet 2005 relative à la Commission Electorale Indépendante. En son point 9c l'accord stipule que « le mandat des membres de la Commission centrale prend fin à l'issue des élections générales ».

Malgré cette disposition, la Commission est restée en place jusqu'à l'approche du processus électoral de 2015.

Sur initiative du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, un projet de loi a été introduit par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée Nationale. L'adoption de cette loi portant composition, attributions et fonctionnement de la CEI, a fait l'objet de vives protestations de la part de l'opposition qui dénonçait un déséquilibre au sein de cette commission. Réunie au sein de l'Alliance des forces démocratiques de Côte d'Ivoire (l'Alliance, regroupement des partis d'opposition, dont le FPI), elle a demandé l'implication du Gouvernement afin de trouver un accord consensuel sur la composition de la Commission électorale.

Face à la menace des partis politiques de l'opposition de ne pas siéger à la nouvelle CEI, le Gouvernement a proposé, le 3 octobre 2014, un amendement à la loi permettant d'augmenter le nombre des membres du Bureau de 6 à 9 en portant le nombre de vice-présidents de 3 à 4. L'Assemblée nationale a finalement adopté l'amendement le 17 octobre 2014 et le 13 novembre 2014, l'opposition a annoncé par communiqué de presse son retour au sein de la CEI.

II- OBSERVATION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

DE 2010

La révision de la liste électorale est une étape importante dans le processus électoral. Elle est souvent source de conflits entre l'opposition et le pouvoir d'une part et l'opposition et les Commissions électorales d'autre part. Cette opération est toujours confrontée à des difficultés en Côte d'Ivoire du fait que l'état civil n'est pas modernisé. En effet, les naissances et les décès ne sont pas toujours enregistrés de manière régulière à l'Etat civil.

L'opération de révision de la liste électorale de 2010 qui a débuté le 1er juin 2015 devait prendre fin le 30 juin 2015. A la demande des organisations de la société civile et des partis politiques et sur proposition de la Commission Electorale Indépendante, elle a été prolongée au 12 juillet 2015 par le gouvernement par le décret n°2015-474 du 30 juin 2015 portant prolongation de la période de révision de la liste électorale. Pour cette opération, après l'appel d'offre, l'opérateur technique français Morpho (ex Sagem), qui est une filiale de Safran a été retenue. Ainsi, la révision de la liste électorale 2000 centres fixes de recensement et 500 centres mobiles en Côte d'Ivoire complétés par 53 autres centres se trouvant dans 19 pays à l'étranger.

En vue de garantir l'intégrité du processus électoral et les conditions d'enregistrement équitables permettant à tous d'exercer leur droit de vote, la POECI a déployé 102 observateurs/observatrices et 10 superviseurs/superviseuses sur l'ensemble du territoire national. Cette observation était appuyée par une plateforme technologique installée à son quartier général à Abidjan. Cette plateforme recevait les données provenant de 408 centres de recensement fixes observés pendant 6 semaines. Les superviseurs/superviseuses et les observateurs/observatrices étaient répartis dans 31 régions et 2 districts autonomes, 67 départements, 94 sous-préfectures et 96 communes. Chaque observatrice/observateur avait pour obligation d'observer un centre par jour soit un total de 102 centres observés journalièrement. Les observateurs/observatrices remontaient les données en temps réel par SMS après avoir rempli des grilles d'observations et des grilles d'incidents.

Lors de cette observation, la POECI a constaté que l'opération dans les localités où ses observateurs/observatrices étaient présents s'est déroulée dans un climat sociopolitique apaisé, sans incident majeur susceptible d'entacher ou de porter atteinte à la crédibilité du processus de révision de la liste électorale.

Cependant, il convient de relever que près de 210 incidents sont survenus dans certaines localités en présence des observateurs/observatrices de la POECI, dont 168 pendant la période allant du 1er au 30 juin 2015 et 42 du 1er au 12 juillet 2015. Ainsi, durant la période de prolongation de deux semaines, ces incidents se répartissent comme suit : fermeture imprévue de centres (8), centres mobiles (11), centres délocalisés (4), centres non ouverts (6), autorisation de se faire enregistrer sans les documents (4), Ouverture tardive de centre (2), et refus de collaborer (1).

TYPE D'INCIDENTS	RÉCURRENCE
Non-respect des procédures d'enregistrement	3
Fermeture imprévue du centre	19
Autorisation de se faire enregistrer sans avoir les documents nécessaires	12
Centres délocalisés	25
Intimidation et harcèlement	1
Refus d'accès à l'observateur au centre d'enregistrement	16
Refus de collaboration	2
Violence physique	3
Mauvais fonctionnement du kit technologique	6
Non ouverture du centre	87
Observateur absent de son centre	9
Vol du matériel technologique et des formulaires renseignés	1
Déficit de matériels essentiels	5
Interdiction injuste de se faire enrôler	3
Absence de Kit Technologique	1
Absence d'agent formulaire	1
Ouverture tardive du centre	3
Centre mobile	11
Tentative de fraude	1
Fraude	1
TOTAL	210

Pour ce qui concerne l'ouverture des centres de recensement, selon les données recueillies sur le terrain dans les 408 centres couverts par nos observateurs/observatrices, 91% des centres ont ouvert à l'heure entre 8h00 et 8h30 et seuls 9% ont connu du retard et ouvraient après 8h30. Cette situation a été observée en raison du retard pour la mise en place du dispositif pour le recensement ou du retard des agents électoraux.

La POECI a noté également que les procédures et le mode opératoire de révision de la liste électorale de 2010 ont été appliquées de manière uniforme à 94% aux requérantes et requérants qui se présentaient dans les centres de recensement observés. Seulement 6% des centres de recensement observés n'appliquaient pas les procédures de façon uniforme en raison de la confusion sur l'utilisation du certificat de nationalité sécurisé ou non. L'utilisation du kit d'authentification biométrique par les opérateurs techniques a été parfaitement maîtrisé à 97% dans les centres observés malgré quelques difficultés constatées dans certains cas notamment la batterie souvent déchargée et qu'il fallait remplacer ou recharger dans des lieux dépourvus d'électricité. Il convient de souligner la bonne tenue des kits informatiques dans tous les centres observés.

En outre, la POECI a relevé une forte participation des femmes comme agents de recensement avec de 78% des centres de recensements couverts qui avaient au moins une femme. La participation des femmes au plan des requérantes s'est chiffrée à une moyenne de 73 femmes sur 200 requérants au cours de cette activité de révision de la liste électorale soit 36,5%. La POECI a constaté que 12% des centres de recensements couverts ne sont pas accessibles aux personnes souffrant d'handicap car situés le plus souvent en hauteur ce qui ne permet pas à ces personnes d'y accéder aisément.

La POECI a observé également que les partis politiques étaient quasi absents pour surveiller le processus de révision de la liste électorale. Seuls des délégués des partis politiques tels que le PDCI et le RDR ont fait des visites dans les centres de recensement couverts par les observateurs/observatrices de la POECI. Il convient d'attirer l'attention des partis politiques à s'engager davantage à la surveillance du processus à travers une participation efficiente de leurs délégués, ce qui leur permettrait de faire des contributions basées sur des faits en vue de l'amélioration du processus de révision de la liste électorale.

La POECI a constaté également que les activités de sensibilisation ont été tardivement mises en place par la Commission Electorale Indépendante à travers les Organisations de la Société

Civile et au niveau des médias. Les activités de communication de masse et de proximité ont été insuffisantes pour accompagner une telle campagne de mobilisation des citoyennes et citoyens à accomplir leurs devoirs civiques. Aussi, la période choisie pour une telle opération n'était pas suffisamment propice à cause des pluies, des activités champêtres et des examens de fin d'année pour de nombreux jeunes concernés par cette opération. Cependant, quand la sensibilisation a débuté, elle a largement contribué à rehausser l'affluence des requérantes ou requérants lors des dernières semaines de la révision de la liste électorale.

Catégorie 1 et 2	Nombre d'inscrits
Catégorie 1 (personnes figurant sur la liste électorale de 2010 ayant changé de domiciliation ou de patronyme)	765 955
Catégorie 2 (nouvelles inscriptions)	367 569

Tableau 2 : récapitulatif du nombre de nouveaux inscrits du 1er juin au 12 juillet 2015, CEI, liste électorale provisoire

La CEI a, au 12 juillet 2015 enregistré 367 569 nouveaux électeurs en Côte d'Ivoire. Toutefois ces données restent largement en deçà des estimations initiales de la CEI qui étaient de 3.000.000 de potentiels nouveaux électeurs/électrices à enrôler. Par exemple pour Abidjan, seulement 76.790 de la catégorie 2 comme potentiels nouveaux électeurs se sont déplacés dans les centres de recensements.

En effet, le processus de révision de la liste électorale a été émaillé de difficultés d'ordre administratives liées à l'acquisition et à la disponibilité des pièces d'identité notamment le certificat de nationalité et la carte nationale d'identité devant permettre aux populations désireuses de se faire recenser. La POECI a noté également une mobilisation tardive autour du processus aussi bien par l'administration territoriale que des partis politiques.

Enfin, la POECI a noté une légère affluence dans les centres de recensements à la clôture de l'enrôlement avec une moyenne de 381 requérants/requérantes dont 142 femmes par centre de recensement observé.

La liste électorale définitive 2015 selon la CEI compte 6.300.142 électeurs au total dont 3.124.633 femmes et 3.175.509 hommes répartis dans 10.336 lieux de votes et 19.838 bureaux de votes.

III- OBSERVATION DE LA PERIODE PRE-ELECTORALE

Pendant la période pré-électorale, la POECI a déployé 119 coordonnateurs/ coordonnatrices dans tous les départements de la Côte d'Ivoire du 29 août au 22 octobre 2015. Les coordonnateurs/coordonnatrices de la POECI avaient pour objectif d'observer l'éducation civique et citoyenne, l'environnement sociopolitique et la campagne électorale.

L'éducation civique des électeurs/électorales a pour rôle d'informer les citoyens et de garantir l'exercice effectif de leur droit de vote. Cependant, selon le code électoral ivoirien, il incombe à la Commission Electorale Indépendante d'assurer l'information et la sensibilisation des populations.

Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2015, la POECI constate que les initiatives de mobilisation des électeurs et électrices ne sont pas suffisantes. En effet, les campagnes de sensibilisation restent en deçà des attentes car peu d'organisations de la société civile ont été associées à la mobilisation aussi bien lors des retraits des cartes que pendant l'éducation civique et citoyenne des électeurs et électrices.

Pour appuyer ce constat, il importe de citer les données de la dernière période d'observation pré-électorale (du 8 au 22 octobre) pendant laquelle uniquement 53% d'observateurs ont entendu parler d'une initiative de sensibilisation auprès des électeurs/électorales menée par la société civile dans leur département et 46% d'observateurs/observatrices ont entendu parler d'une initiative de sensibilisation auprès des électeurs/électorales menée par la CEI dans leur département.

Débutée le 7 octobre, la distribution des cartes d'électeurs/électorales, initialement prévue pour prendre fin le samedi 17 octobre conformément au code électoral, a été prorogée jusqu'au mercredi 21 octobre 2015. Cependant le retrait des cartes d'électeurs n'a malheureusement pas connu un engouement escompté. Pour une population électorale estimée à 6 300 142, c'est environ 3 000 000 de personnes qui se sont rendues dans leur centre de vote pour retirer leurs cartes selon des estimations de la CEI. Même si conformément à l'article 16 du code électoral "Les cartes non distribuées font retour à la Commission chargée des élections pour être remises au bureau de vote concerné où elles restent, le jour du scrutin, à la disposition de leurs titulaires"; il est important pour les populations de retirer leurs cartes avant le jour du scrutin.

Concernant la campagne électorale, la POECI a constaté que les partis politiques et candidats indépendants n'ont pas couvert tout le territoire national. Les données remontées par les

coordonnateurs/coordonnatrices de la POECI relèvent que le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) a mené des activités de campagne dans 94% des départements du pays, l'opposition dans 74% des départements et les candidats indépendants dans 66% des départements entre le 8 et le 22 octobre 2015.

De manière générale sur l'ensemble du territoire, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat apaisé sans heurt majeur. Néanmoins, quelques incidents (destruction d'affiches de campagnes) ont été signalés dans 12 départements y compris le district d'Abidjan et des manifestations de combattants démobilisés ont eu lieu dans les départements de Divo et de Lakota. En somme, la POECI a constaté l'existence d'un environnement pré-électoral paisible avec peu d'incidents violents qui auraient pu annoncer des troubles futurs le jour du vote.

IV- L'OBSERVATION CITOYENNE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 25 OCTOBRE 2015

En décidant de mener une observation citoyenne, l'objectif de la POECI est de favoriser la participation citoyenne dans le processus électoral, d'encourager la transparence et la crédibilité des élections et ainsi réduire le risque de violences électorales en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, la POECI a eu recours au comptage rapide des voix ou PVT comme méthodologie d'observation le jour du scrutin.

Cette méthodologie est fondée sur l'utilisation des statistiques et des technologies de l'information et de la communication comme méthode d'observation des élections.

Dans le cadre du PVT, les données des observatrices/ observateurs permettent de dégager des tendances de résultats conformément à la volonté des électrices/ électeurs et de faire une évaluation globale du processus. Toutefois, cette méthodologie ne détermine ni les résultats officiels ni le gagnant d'une élection.

En utilisant le PVT, les observatrices/observateurs ont pour objectif de produire l'information la plus précise sur le déroulement du scrutin et le dépouillement des votes. En effet, le PVT consiste donc à déployer des observatrices/ observateurs formés et indépendants qui sont recrutés sur la base d'un échantillon statistique aléatoire et représentatif des bureaux de vote. Ces observatrices/ observateurs observent le déroulement de l'élection pendant toute la journée sur la base d'une grille d'observation standardisée et envoient à partir de leur téléphone des SMS à la plateforme technologique.

La mise en œuvre du PVT exige les étapes suivantes :

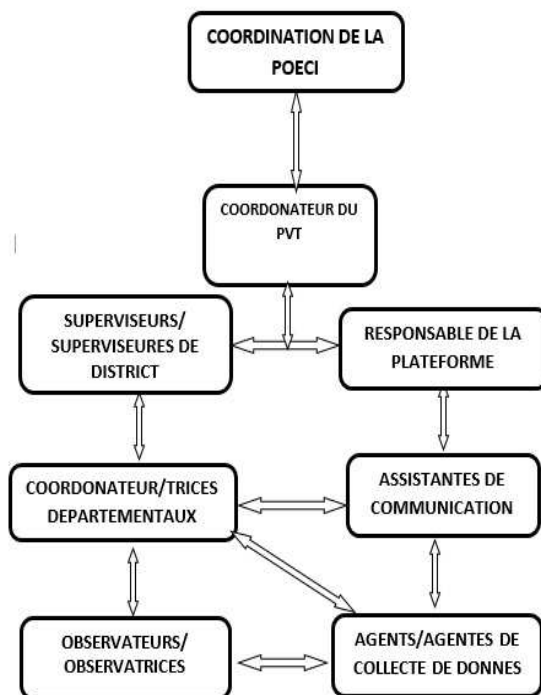
- ✓ La sélection des bureaux de vote par la méthode d'échantillonnage statistique ;

- ✓ Le recrutement des observateurs/observatrices en fonction des bureaux de vote sélectionnés ;
- ✓ La formation des observateurs/observatrices ;
- ✓ L'observation de toutes les étapes du scrutin (de l'ouverture des bureaux de vote à l'annonce des résultats dans les bureaux de vote) ;
- ✓ L'envoi des informations préalablement déterminées sur la fiche d'observation par SMS à la base de données ;
- ✓ La réception des informations par la base de données ;
- ✓ L'analyse et le traitement des données ;
- ✓ Le partage ponctuel des informations récoltées de l'observation.

1. L'organisation du PVT

a. L'organigramme

Pour la réalisation du PVT un organigramme retraçant les rôles et responsabilités de chaque intervenant dans la mise en œuvre de l'observation du jour du scrutin a été conçu.



b. L'échantillonnage

La POECI a procédé avec l'assistance technique du NDI à un échantillonnage aléatoire et représentatif de 755 bureaux de votes sur toute l'étendue du territoire national à partir de la liste des bureaux de votes et de la liste électorale. Dans chaque commune, département, région, des bureaux de votes ont été choisis de manière aléatoire et représentative. Ainsi par

exemple, dans le tableau de comparaison, Abidjan compte 22,5% des bureaux de votes et 29,1% des inscrits. La POECI a donc déployé 23,2% de ses observateurs dans 29,4% des bureaux de votes.

c. Le recrutement

Pour la mise en œuvre du PVT, la POECI a procédé au recrutement du personnel nécessaire en s'appuyant sur des critères bien déterminés. Pour les observateurs/observatrices, l'accent a été mis sur leur proximité avec les bureaux de vote préalablement échantillonnés pour assurer leur présence effective le jour du scrutin. En plus, ils/elles devaient être apolitiques, savoir lire et écrire, posséder un téléphone portable et maîtriser l'envoi des SMS et participer obligatoirement à la formation.

Dès sa création, la POECI a érigé la promotion du genre en valeur cardinale. De ce fait, toutes ses activités d'observation ont tenu compte des aspects liés au genre. Par exemple, lors de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale, la POECI a recruté presque autant de femmes que d'hommes. S'agissant de l'observation des élections présidentielles, la POECI a également opté pour un recrutement qui tient compte des questions de promotion de la participation des femmes dans les processus électoraux. Les chiffres ci-dessous montrent le ratio homme/femme relatif au personnel de la POECI :

Responsabilités	Hommes	%	Femmes	%
Observateurs/trices pour la révision de la liste électorale	68	68%	32	32%
Agent(e)s de collecte de données :	15	53,57%	13	46,43%
Coordonnateurs/trices	75	63,03%	44	36,97%
Observateurs/trices pour le PVT	451	59,73%	304	40,27%
Superviseurs/eures	8	57,15%	6	42,85%
Autres responsabilités	5	55,55%	4	44,45%
Total	622	60,68%	403	39,32%

Tableau 3 : Données sur le genre, Staff POECI, Octobre 2015

d. Les formations

Pour la réalisation du PVT, 755 observatrices/observateurs PVT, 119 coordonnatrices/coordonnateurs départementaux et 14 superviseuses/superviseurs ont été sélectionnés parmi les organisations membres de la POECI. En vue d'assurer leur mission, ils ont tous reçu diverses formations en fonction de leur niveau d'intervention et signé un code de bonne conduite. Ainsi, 38 sessions de formations ont été organisées à l'endroit des observatrices/observateurs et 4 sessions de formation à l'endroit des coordonnatrices/coordonnateurs.

Ces sessions se sont déroulées dans 27 localités de la Côte d'Ivoire. En plus des différentes formations, deux simulations ont été conduites les 21 et 23 octobre 2015 en vue de vérifier la maîtrise des observateurs/ observatrices des questions abordées dans les grilles d'observation à travers l'envoi de SMS de test. Cette simulation avait pour but également d'apprécier la capacité du centre de collecte de données à gérer ces informations.

2. Le déploiement des observateurs/observatrices

La POECI a déployé 755 observatrices/observateurs fixes afin de couvrir un échantillon statistique de 755 bureaux de vote repartis dans chaque district, chaque région et chaque département de la Côte d'Ivoire. L'échantillon a été conçu selon des principes aléatoires et représentatifs. Vous trouverez ci-dessous le tableau comparatif entre la répartition des bureaux de votes de la CEI et l'échantillonnage de la POECI.

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI)

Région	Tous les bureaux de vote						Bureaux de vote échantillonnés					
	BV	Nombre d'Inscrits	Nombre Femmes Inscrites	% BV	% Inscrits	% Femmes Inscrites	BV	Nombre d'Inscrits	Nombre Femmes Inscrites	% BV	% Inscrits	% Femmes Inscrites
ABIDJAN	4,461	1,831,467	897,297	22.5%	29.1%	49.0%	175	72,845	35,764	23.2%	29.4%	49.1%
AGNEBY-TIASSA	588	192,891	95,503	3.0%	3.1%	49.5%	25	7,770	3,804	3.3%	3.1%	49.0%
BAFING	294	46,773	23,173	1.5%	0.7%	49.5%	10	1,567	785	1.3%	0.6%	50.1%
BAGOUE	314	98,092	51,942	1.6%	1.6%	53.0%	13	4,270	2,250	1.7%	1.7%	52.7%
BELIER	412	116,464	62,587	2.1%	1.8%	53.7%	17	5,004	2,697	2.3%	2.0%	53.9%
BERE	288	73,928	35,847	1.5%	1.2%	48.5%	12	3,097	1,519	1.6%	1.3%	49.0%
BOUNKANI	214	51,548	25,133	1.1%	0.8%	48.8%	8	1,998	856	1.1%	0.8%	42.8%
CAVALLY	308	87,455	41,072	1.6%	1.4%	47.0%	12	3,595	1,680	1.6%	1.5%	46.7%
FOLON	107	26,603	14,226	0.5%	0.4%	53.5%	5	1,438	785	0.7%	0.6%	54.6%
GBEKE	1,093	298,017	155,031	5.5%	4.7%	52.0%	41	11,623	6,060	5.4%	4.7%	52.1%
GBOKLE	225	54,474	24,798	1.1%	0.9%	45.5%	9	1,993	929	1.2%	0.8%	46.6%
GOH	708	204,224	99,963	3.6%	3.2%	48.9%	26	7,601	3,759	3.4%	3.1%	49.5%
GONTOUGO	677	175,127	92,788	3.4%	2.8%	53.0%	25	6,366	3,338	3.3%	2.6%	52.4%
GRANDS PONTS	353	113,015	55,532	1.8%	1.8%	49.1%	13	4,244	2,046	1.7%	1.7%	48.2%
GUEMON	517	164,301	77,720	2.6%	2.6%	47.3%	18	5,773	2,788	2.4%	2.3%	48.3%
HAMBOL	407	113,369	57,927	2.1%	1.8%	51.1%	16	4,765	2,441	2.1%	1.9%	51.2%
HAUT-SASSANDRA	1,100	312,165	152,255	5.5%	5.0%	48.8%	42	12,213	5,822	5.6%	4.9%	47.7%
IFFOU	368	101,940	54,434	1.9%	1.6%	53.4%	14	4,353	2,293	1.9%	1.8%	52.7%
INDENIE-DJUABLIN	360	112,689	56,478	1.8%	1.8%	50.1%	13	4,063	1,963	1.7%	1.6%	48.3%
KABADOUGOU	249	62,363	32,985	1.3%	1.0%	52.9%	11	2,836	1,524	1.5%	1.1%	53.7%
LA ME	465	170,101	86,841	2.3%	2.7%	51.1%	18	7,132	3,638	2.4%	2.9%	51.0%
LOH-DJIBOUA	674	197,383	95,894	3.4%	3.1%	48.6%	26	7,977	3,900	3.4%	3.2%	48.9%
MARAHOUÉ	681	194,360	95,365	3.4%	3.1%	49.1%	24	7,450	3,660	3.2%	3.0%	49.1%
MORONOU	319	104,025	55,732	1.6%	1.7%	53.6%	12	4,145	2,228	1.6%	1.7%	53.8%
NAWA	632	168,236	78,692	3.2%	2.7%	46.8%	23	6,746	3,159	3.0%	2.7%	46.8%
NZI	300	83,625	46,531	1.5%	1.3%	55.6%	10	3,019	1,652	1.3%	1.2%	54.7%
PORO	734	219,822	112,060	3.7%	3.5%	51.0%	28	8,430	4,370	3.7%	3.4%	51.8%
SAN PEDRO	527	156,675	68,685	2.7%	2.5%	43.8%	21	6,497	2,791	2.8%	2.6%	43.0%
SUD-COMOE	539	187,376	91,894	2.7%	3.0%	49.0%	21	7,289	3,618	2.8%	2.9%	49.6%
TCHOLOGO	342	101,626	50,652	1.7%	1.6%	49.8%	12	3,977	1,887	1.6%	1.6%	47.4%
TONKPI	884	250,257	125,397	4.5%	4.0%	50.1%	34	10,054	4,987	4.5%	4.1%	49.6%
WORODOUGOU	247	62,568	31,560	1.2%	1.0%	50.4%	9	3,077	1,528	1.2%	1.2%	49.7%
YAMOISSOUKRO	319	116,545	58,006	1.6%	1.8%	49.8%	12	4,454	2,214	1.6%	1.8%	49.7%
DIASPORA	132	50,638	20,633	0.7%	0.8%	40.7%	0	0	0	0.0%	0.0%	0.0%
Total	19,838	6,300,142	3,124,633			49.6%	755	247,661	122,735			49.6%

Tableau 4 : comparatif entre la répartition des bureaux de vote de la CEI et ceux de la POECI sur le territoire ivoirien

3. Le scrutin

Pour la collecte des données le jour du scrutin, la POECI a mis en place un quartier général composé d'une salle de réunion, d'une salle de presse et d'un centre de collecte de données.

a. La collecte des données

Hormis les autres types d'observation, le PVT a permis de faire une évaluation générale de l'organisation de l'élection et d'estimer les résultats de l'élection présidentielle pour tous les bureaux de vote (même ceux où il n'y avait pas d'observateur/observatrice POECI PVT), en utilisant des principes issus de la statistique inférentielle. Cette méthodologie PVT fonctionne avec la présence continue des observateurs/observatrices dans les bureaux de vote de l'ouverture jusqu'au décompte des bulletins de vote et à l'annonce des résultats par les agents électoraux dans le bureau de vote.

b. La gestion, l'analyse et la présentation des données

Les données envoyées par les observatrices/observateurs par SMS sont réceptionnées par le centre de collecte de données grâce à internet et à des logiciels spécialement conçus mais aussi par des agents de collecte. Ces données sont traitées puis analysées par des analystes avant leur diffusion qui est faite soit par communiqué de presse, réseaux sociaux ou par déclaration.

c. Les relations avec la commission électorale indépendante

Depuis le début de ses activités par l'observation de la révision de la liste électorale, la POECI a entretenu et maintenu un bon cadre d'échanges et de collaboration avec la CEI. Cette bonne collaboration s'est matérialisée par des invitations réciproques à des réunions de travail, des événements publics et au partage mutuel d'informations. Ainsi, l'exécution des activités de la POECI sur le terrain s'est faite sans grande difficulté. Toutefois, la POECI regrette que dans le mode opératoire du fonctionnement du bureau de vote le jour du scrutin, la présence continue des observatrices/observateurs soit interdite. Cette disposition qui est contraire au code électoral et les principes internationaux d'observation des élections, devra être retirée du mode opératoire. Cette interdiction a occasionné l'expulsion de certains observatrices/observateurs même munis de leur accréditation. Toutefois, la POECI a été exemptée de cette mesure en raison d'une circulaire spéciale signée de la CEI autorisant les observa-

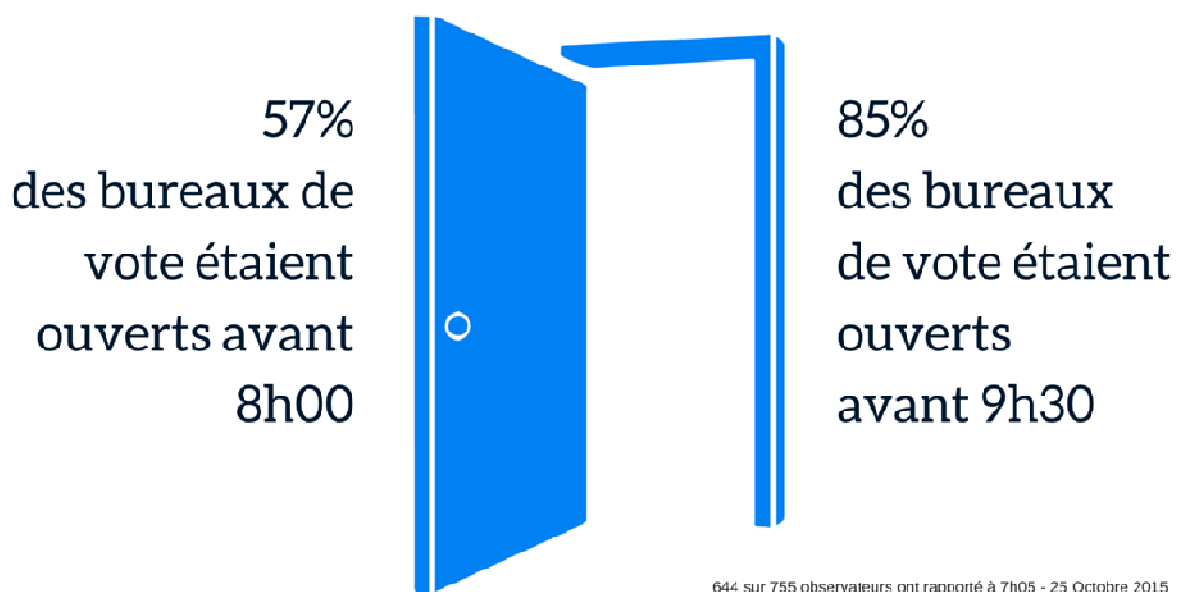
trices/observateurs de la POECI à rester de manière continue dans les bureaux de votes échantillonnés.

4. Résultats de l'Observation du PVT

À la fin de l'observation faite le jour du scrutin, la POECI a pu tirer les conclusions suivantes :

a. Ouverture des bureaux de votes et composition du personnel

Le dimanche 25 octobre 2015, dès 07h25, 100% des observatrices/observateurs ont confirmé leur présence dans les bureaux de vote. Ils ont pu faire parvenir au centre de données, leurs rapports d'observation aux heures prédéterminées par le biais de SMS codés dont les observations principales se résument ci-dessous :



- ✓ Le vote a commencé avant 10h30 dans 96% des bureaux de vote (BV) et avant 8h00 dans 57% des BV ;
- ✓ Trois agents de la CEI étaient présents dans 88% des BV ;
- ✓ Dans 11% des BV, deux des agents électoraux étaient des femmes, dans 39% des BV une des agents électoraux était 1 femme ; et dans 50% des BV il n'y avait aucun agent électoral femme ; et
- ✓ Uniquement 11% des BV avaient une femme comme présidente de BV.

Les bureaux de vote dans certains cas ont accusé du retard à l'ouverture faute de disponibilité de matériel électoral. Quant aux agents électoraux, ils étaient bien présents avec une représentation féminine moyenne. La CEI devrait s'investir à accroître la responsabilité des femmes comme présidente de bureau de vote pour les prochains scrutins électoraux.

b. Le matériel électoral

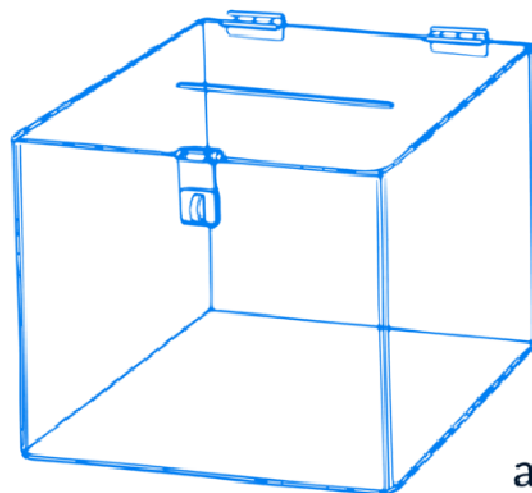
La disponibilité du matériel électoral est un élément déterminant dans la bonne conduite des élections. Il est donc important de bien organiser son acheminement dans les lieux de vote en vue de garantir l'ouverture à temps des bureaux de vote. Le kit d'authentification biométrique, élément nouveau introduit pour la vérification a rendu difficile la tâche des agents électoraux à certains moments. Ces derniers ont été confrontés à des problèmes techniques et d'utilisation. Pour pallier cette situation, les agents ont poursuivi les opérations sur la base des vérifications manuelles.

Les données recueillies attestent que le matériel était bien présent malgré le fait qu'il soit arrivé en retard dans certains bureaux de vote occasionnant ainsi des ouvertures tardives de bureaux de vote :

- ✓ 99% des BV disposaient d'une urne qui a été montrée vide dans 97% des BV et qui a été montrée scellée dans 91% des BV.

99%

des bureaux
de vote ont
une urne et



97%

des urnes ont été
montrées vides
avant d'être
fermées et scellées
avant le démarrage
des opérations de vote.

- ✓ 99% des BV disposaient de l'encre indélébile et 96% des BV disposait d'un kit d'authentification biométrique.
- ✓ L'isoloir était placé de sorte à assurer le secret du vote dans 96% des BV. Il y avait des agents de sécurité présents dans 91% des centres de vote.
- ✓ Le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment donné avant 12h00 dans 29% des bureaux de vote.
- ✓ A la mi-journée, au total dans 40% des bureaux de vote le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment.

c. Procédures de vote

Les procédures de vote ont été appliquées et respectées de manière uniforme par les agents électoraux. Le respect des procédures permet la bonne tenue des élections qui est source de transparence et de crédibilité. La CEI doit encourager ces agents à poursuivre dans cette voie en vue d'asseoir leur crédibilité et celui du processus.

- ✓ Dans 87% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié les empreintes digitales de chaque électrices/électeurs en utilisant le kit d'authentification biométrique.
- ✓ Dans 32% des bureaux de vote des personnes ont été autorisés à voter sans que leurs empreintes ne soient vérifiées par le kit d'authentification biométrique.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, les agents électoraux ont demandé à chaque électrices/électeurs de présenter leur carte d'électeur ou leur carte nationale d'identité.
- ✓ Dans 95% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié les doigts de chaque électrice/électeur pour vérifier s'il n'y avait pas déjà de l'encre indélébile apposé sur l'index.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié le nom de chaque électrices/électeurs sur la liste électorale.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, chaque électrice/électeur a signé la liste d'émargement après avoir déposé son bulletin de vote dans l'urne.

d. Présence de représentant(e)s des candidat(e)s à l'élection présidentielle

La POECI a relevé :

- ✓ 18% des bureaux de vote ont enregistré la présence d'un représentant(e) de candidat(e) dans le bureau de vote ;

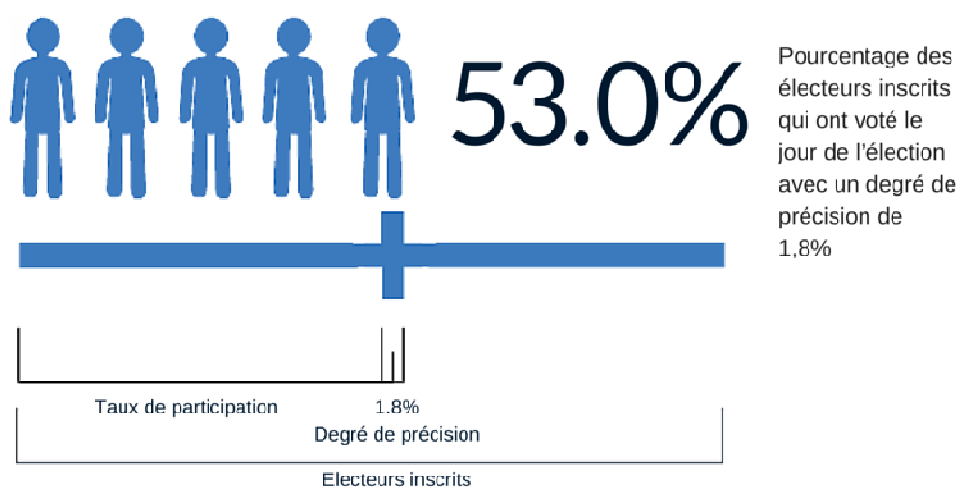
- ✓ 45% des bureaux de vote ont enregistré la présence de deux représentant(e)s du candidat(e) dans le bureau de vote ;
- ✓ 37% des bureaux de vote ont enregistré la présence de plus de trois représentant(e)s de candidat(e) ;
- ✓ 71% des bureaux de vote n'ont enregistré de représentantes femme présente lors du vote.

La présence des représentants et représentantes des candidats et candidates dans les bureaux de vote est indispensable pour assurer la transparence et veiller au bon déroulement du processus. Les candidats devraient veiller à accroître le nombre de femmes représentantes dans les bureaux de vote ce qui peut rassurer les femmes en termes de participation.

e. Taux de participation

Après analyse des rapports reçus par les 755 observatrices/observateurs présents dans les bureaux de vote, la POECI estime le taux de participation à 53.0% avec un degré de précision

Taux de participation le jour de l'élection



de 1.8%. Ce chiffre est compris dans la fourchette du taux de participation publié par la CEI qui est de 52.9%.

Ce taux de participation est moyen comparé à celui de l'élection présidentielle de 2010 qui était de 83%. Cela s'explique par le fait que la crise postélectorale que la Côte d'Ivoire a traversé a créé un traumatisme et le désintéressement des populations pour la politique en général et une crainte des élections en particulier. Aussi, la division au sein des partis politiques de l'opposition dont certains cadres ont appelé les militants à ne pas participer à ce processus.

f. Dépouillement du vote

Lors du dépouillement, la désignation des scrutateurs tel que préconisé par le code électoral a été respecté par les agents électoraux. La POECI a pu obtenir les informations suivantes :

- ✓ Dans 92% des bureaux de vote, le dépouillement a débuté immédiatement après la fin des opérations de vote conformément au mode opératoire de la CEI ;
- ✓ 61% des bureaux de vote ont désigné au moins trois personnes comme scrutateurs ;
- ✓ 22% des bureaux de vote ont désigné deux personnes comme scrutateurs, et 12% des bureaux de vote ont désigné moins de deux personnes comme scrutateurs ;
- ✓ Dans 9% des bureaux, la POECI a enregistré au moins deux scrutateurs femmes, dans 20% des bureaux de vote, les agents électoraux ont désigné une scrutateur femme et 71% des bureaux de vote n'avaient aucune scrutatrice femme ;
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, le choix exprimé sur chaque bulletin de vote a été lu à haute voix. Dans 92% des bureaux de vote, les votes ont été enregistrés sur une feuille de pointage tandis que 7% des bureaux de vote ne disposaient pas d'une telle feuille ;

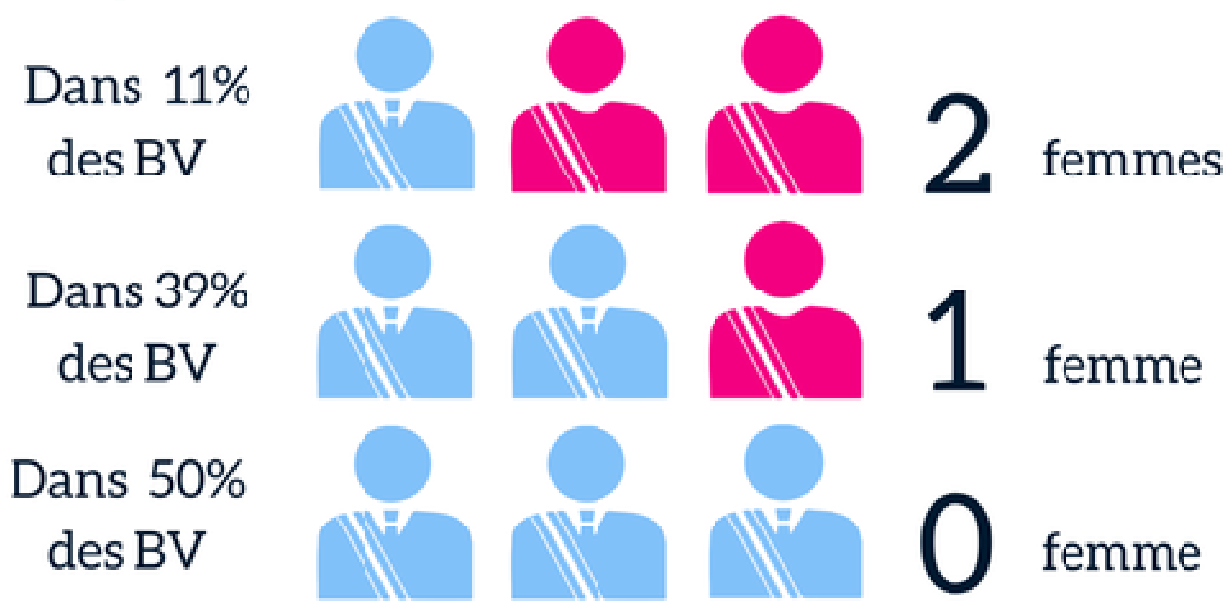
g. Données sexospécifiques genres sur le processus

La POECI s'est intéressée aux questions de participation des femmes dans le processus électoral mais également sur les violences faites aux femmes dans le cadre des élections. Ainsi de l'analyse des rapports parvenus à son centre de données, la POECI a pu tirer les conclusions ci-dessous :

- ✓ Dans 9% des bureaux, la POECI a enregistré au moins deux scrutateurs femmes, dans 20% des bureaux de vote, les agents électoraux ont désigné une scrutateur femme et

Trois agent(e)s de la CEI étaient présents dans 88% des bureaux de vote

694 sur 755 observateurs ont rapporté à 10h30 - 25 Octobre 2015



71% des bureaux de vote n'avaient aucune scrutateur femme ;

Annnonce des résultats

Selon les données recueillies par les observateurs/observatrices sur le terrain, la POECI a pu obtenir les informations suivantes :

- ✓ Dans 98% des bureaux de vote, les agents électoraux ont annoncé les résultats officiels à haute et intelligible voix.
- ✓ Dans 96% des bureaux de vote tous les représentant(e)s de candidats ont accepté les résultats proclamés.



755 of 755 observers had reported by 9:00PM - 26 October 2015

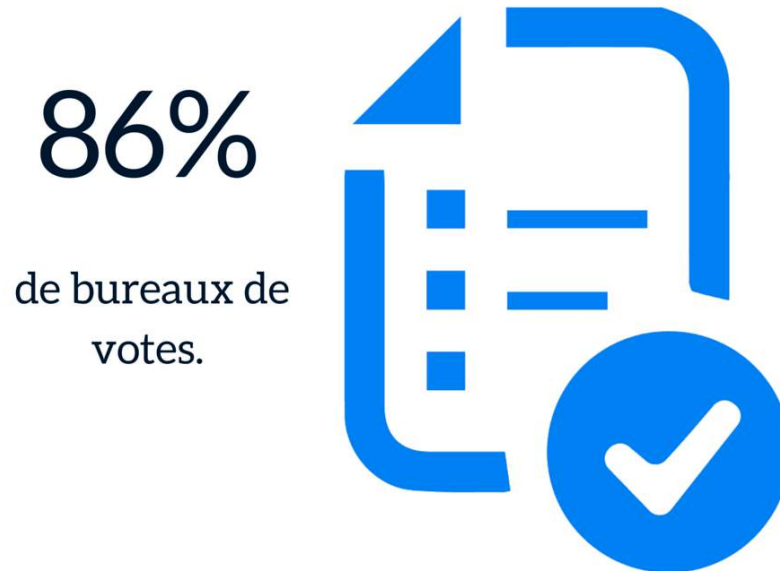
POECI

Figure 1 : infographie relative à l'acceptation des résultats par les représentants de candidat(e)s

- ✓ Dans 96% des bureaux de vote, tous les représentants de candidats ont accepté de signer le procès-verbal.

- ✓ Dans 92% des bureaux de vote, chaque représentant(e) de candidat a reçu un exemplaire du procès-verbal.

Les résultats ont été affichés dans



755 sur 755 observateurs rapports à 09h00 au 26 Octobre 2015

Figure 2 : infographie relative à la procédure d'affichage des résultats dans les BVs observés par la POECI

L'annonce des résultats immédiatement dans le bureau de vote en présence des représentants des candidats et leur affichage dans les lieux de vote constitue un gage de transparence. La CEI doit former ses agents électoraux et les encourager à s'y conformer pour assurer la crédibilité et le succès du scrutin.

A la suite de toutes ces activités d'observation, la POECI a tiré plusieurs leçons sur lesquelles il est important de revenir.

TROISIÈME PARTIE : BONNES PRATIQUES A SOULIGNER ET A RETENIR

Le processus électoral ayant abouti à l'élection présidentielle du 25 Octobre 2015 a été apaisé, sans violences majeures et a permis aux ivoiriennes/ivoiriens de renouer avec des élections crédibles, démocratiques et transparentes.

L'introduction de l'observation par comptage rapide des votes, une première en Côte d'Ivoire

La société civile a contribué à cette élection apaisée notamment avec le dispositif d'observation systématique ou comptage rapide des votes (PVT) mis en place par la POECI, pour la révision de la liste électorale, l'observation de la période préélectorale et l'observation du scrutin présidentiel du 25 Octobre. La méthodologie du PVT a permis aux citoyennes et citoyens ivoiriens de suivre le déroulement du scrutin et d'attester de la régularité du processus de vote et de la conformité de résultats. La POECI a pu ainsi comparer ses données avec celles de la Commission électorale indépendante.

L'observation des élections par la société civile contribue de manière certaine à un climat électoral apaisé et à la crédibilité du scrutin. En optant pour une démarche de qualité et en observant toutes les étapes du processus, la révision de la loi électorale, la révision de la liste électorale, la situation préélectorale et le jour du scrutin, la POECI a incontestablement innové et contribué à crédibiliser l'élection présidentielle du 25 Octobre 2015. Les nombreuses personnalités qui ont visité le quartier général de la POECI et la satisfaction exprimée par la CEI quant à la contribution de la POECI sont des témoins d'un travail professionnel et de qualité.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication-TIC-

La POECI a mobilisé près d'un millier de citoyennes et citoyens sur toute l'étendue du territoire national pendant le cycle électoral de 2015. Afin de communiquer en temps réel et suivre les données de manière statistique, la POECI a bénéficié de l'appui technique du NDI pour la mise en place d'une plateforme technologique de collecte et d'analyse des données. Les observatrices/observateurs remontaient leurs informations des grilles d'observations et d'incidents par SMS à un numéro court connecté auprès des opérateurs téléphoniques et à la plateforme Apollo. Cela a permis de suivre toutes les opérations électorales pendant la période d'observation de la révision de la liste électorale, l'observation préélectorale et le jour

du scrutin. 100% de nos données nous sont parvenues de toutes les parties du territoire national, le jour du scrutin à partir des 755 bureaux de votes échantillonnés. L'utilisation des TIC est une raison du succès de la POECI.

L'approche collaborative avec la CEI Commission Electorale Indépendante

La POECI a mis du temps à construire une relation collaborative avec la CEI et notamment avec les commissaires et les équipes techniques. Il a fallu expliquer la méthodologie du PVT qui allait être déployée le jour du scrutin, puisqu'il s'agissait d'une première en Côte d'Ivoire. Avec beaucoup d'effort de persuasion et l'apport de nos partenaires techniques et financiers, la CEI a accordé l'autorisation d'observer à la POECI. Bien avant cela, la POECI a été la seule organisation à observer la révision de la liste électorale et à fournir de manière périodique des informations et des recommandations à la CEI. Ce travail a construit une relation de confiance et une garantie de professionnalisme pour la mise en œuvre du PVT.

La participation des femmes dans le processus d'observation de la POECI

La POECI a déployé près de 40% de femmes observatrices dans le cadre de son déploiement le jour du scrutin ; un record dans l'observation des élections en Afrique francophone et qui a été le fruit d'un long travail avec les organisations membres de la POECI, la mobilisation des superviseurs/superviseuses/coordonnateurs/coordonnatrices sur le terrain et une expertise avérée du NDI en matière de genre au plan national et international. Dans un contexte de post élection avec une crise sociopolitique, la participation des femmes est difficile à cause de tous les traumatismes subis et la pression des us et coutumes. Ces efforts sont à encourager pour la POECI, mais aussi pour les autres organes de gestion des élections notamment en ce qui a trait aux agents électoraux de la CEI qui comptent très peu de femmes.

L'analyse faite par la POECI du processus électoral durant l'année 2015 fait ressortir quelques points importants à améliorer de manière définitive pour asseoir un processus crédible transparent et inclusif.

Le climat sociopolitique contribue à des élections apaisées

Avec la crise sociopolitique de 2010 et les efforts de réconciliation nationale et de cohésion sociale, les ivoiriennes et ivoiriens aspirent à un climat sociopolitique apaisé. Cela nécessite un dialogue politique permanent entre les acteurs de la classe politique et le gouvernement. Pendant la période de 2015, des violences ont émaillé les manifestations de l'opposition suite à l'appel au boycott, la contestation de la décision du Conseil constitutionnel, le retrait de

candidatures... Autant d'éléments qui ont été de nature à raviver les tensions et ont fait peur aux citoyennes et citoyens pour l'exercice de leurs droits de participer au processus électoral. La POECI encourage le donc gouvernement à prendre des actions allant dans le sens du dialogue républicain avec l'ensemble de la classe politique. La POECI recommande aussi aux actrices et acteurs politiques de se mettre au-dessus des intérêts partisans et à jouer pleinement leur rôle dans le respect des institutions et de l'ordre républicain.

Une CEI plus active en matière d'information et de communication

L'organe de gestion des élections qu'est la Commission Electorale Indépendante se doit d'être accessible, ouverte, transparente à l'ensemble des parties prenantes au processus électoral. Cet état d'esprit devrait rassurer les ivoiriennes et les ivoiriens sur la crédibilité de l'institution à assurer convenablement ses tâches. Des efforts ont été fournis pour ce faire pendant le cycle électoral de 2015, il n'en demeure pas moins, que la CEI doit beaucoup plus informer la population, les partis politiques, la société civile, la communauté internationale de ces activités. Quelques manquements ont été notés par exemple l'insuffisance d'informations et de communication lors de la révision de la liste électorale, l'insuffisance de concertation sur l'introduction de la tablette numérique, l'insuffisance d'activité d'éducation civique électorale etc. illustrent la nécessité pour la CEI d'être plus entreprenante en matière d'information et de communication.

Une plus grande implication de la société civile dans les activités d'éducation civique électorale

La société civile est un réseau densifié d'actrices et d'acteurs plus proches des citoyennes et des citoyens. Son engagement comme relais pour les activités d'éducation civique électorale et de mobilisation des citoyennes et citoyens est important. Au cours du cycle électoral de 2015, peu d'organisations ayant des expériences dans le domaine électoral ont été suffisamment associées pour informer les électeurs/électrices, les mobiliser à s'inscrire sur les listes électorales, les informer sur le retrait des cartes et leur expliquer la procédure de vote. Contrairement à 2010, peu de moyens ont été mobilisés pour le faire et cela s'est répercuté sur le taux de participation et le nombre de nouveaux électeurs/électrices. La POECI a toujours voulu contribuer à des élections transparentes, libres et crédibles en Côte d'Ivoire. Toutes ces activités visent à améliorer le processus électoral en Côte d'Ivoire pour le rendre plus inclusif et démocratique.

CONCLUSION

La POECI se félicite de l'environnement électoral paisible qui a prévalu lors de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015. En effet, la POECI n'a constaté aucun incident majeur lors de l'ensemble du processus qui a débuté par la révision de la liste électorale à la proclamation définitive des résultats par le Conseil Constitutionnel.

La POECI remercie la CEI et ses démembrements qui ont facilité le travail des observatrices/observateurs. En dépit des quelques difficultés dues à l'ouverture tardive des bureaux de vote, au fonctionnement des kits d'authentification biométrique, et à l'acheminement tardif du matériel, les ivoiriens se sont rendus aux urnes sans crainte dans un climat paisible. Ils ont, par eux même, remarqué la crédibilité du scrutin.

Eu égard aux ressources humaines, matérielles et financières mobilisées, la POECI a pu constater la révision de la liste électorale et le scrutin du 25 octobre. Il faut rappeler que la participation de toutes les ivoiriennes et de tous les ivoiriens au processus électoral est un gage de vitalité démocratique et de renforcement de la légitimité des institutions. Cet état de fait ne peut être occulté surtout après la crise post-électorale. Il revient donc au gouvernement et à la CEI de rassurer les populations tout en les mobilisant afin de garantir un scrutin libre, transparent, inclusif et démocratique.

La POECI pour sa part, continuera son travail de veille citoyenne et démocratique sur l'ensemble des processus électoraux en Côte d'Ivoire et mettra son expertise au service de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après sont proposées à la réflexion du Gouvernement, CEI, partis politiques, partenaires techniques et financiers et aux organisations de la société civile en vue d'appuyer les efforts pour consolider davantage le caractère transparent et démocratique des élections en Côte d'Ivoire.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

✓ **Concernant le processus électoral de manière générale,**

Réajuster le code électoral tenant compte des propositions des organisations de la société civile notamment le couplage des élections présidentielle et législatives, la parité au niveau des listes de candidatures aux élections législatives et locales, le strict respect de la règle de non – cumul des postes électifs ;

✓ **Concernant la révision de la liste électorale :**

- Réduire de 50% le coût des opérations de délivrance de la carte nationale d'identité;
- Moderniser l'état civil ivoirien en vue de doter la Côte d'Ivoire d'un fichier d'état civil sur lequel la CEI devrait produire une base du fichier électoral
- Sécuriser l'ensemble des centres d'enrôlement lors des opérations de révision de la liste électorale sur toute l'étendue du territoire national ;
- Doter l'Office National d'Identification (ONI) de moyens conséquents en vue d'assurer la délivrance des cartes nationale d'identité de façon continue accélérée et permanente ;

✓ **Concernant le déroulement du scrutin :**

- Reconduire le même dispositif sécuritaire mis en place en collaboration avec le ministère de la défense lors de l'élection présidentielle pour la suite des autres élections.

Au ministère de la Justice

✓ **Concernant la révision de la liste électorale**

- Avoir une meilleure collaboration entre le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur, la Commission Électorale Indépendante et l'Office National d'Identification pour faciliter le traitement et l'obtention des documents nécessaires par les populations pour leur inscription sur la liste électorale;

- Renforcer la présence et le déploiement du personnel judiciaire dans les administrations pour accélérer la délivrance des certificats de nationalité ;

A la Commission Electorale Indépendante

✓ **Concernant le processus électoral de manière générale,**

- Rendre public le budget et les dépenses de la Commission Electorale Indépendante sur les élections.

✓ **Concernant la révision de la liste électorale**

- Etablir la liste des lieux de recensements et de votes à partir des listes mises à jour et transmises par les commissions électorales locales après toutes les vérifications faites auprès des autorités administratives locales et préfectorales ;
- Informer à temps, le ministère de l'éducation nationale à propos des établissements scolaires identifiés comme lieux pour les opérations électorales ;
- Informer les populations de la localisation des centres d'enrôlement et des lieux de votes à travers les radios locales ;
- Renforcer la communication à l'endroit des acteurs impliqués dans le processus électoral surtout pendant les différentes étapes pour une meilleure information des populations ;
- Prendre en compte la question des personnes en situation de handicap dans le choix des locaux devant servir aux opérations électorales ;
- Former les agents des bureaux de vote en alliant théorie et pratique notamment pour l'utilisation du matériel informatique y compris l'usage des tablettes sur une période conséquente et dans les délais requis ;

✓ **Concernant le déroulement du scrutin**

- Assurer la transparence du processus électoral en autorisant la présence des observatrices/ observateurs dans les bureaux de votes de l'ouverture à la clôture ;
- Mener des activités de sensibilisation et d'éducation civique électorale sur le terrain en s'appuyant sur les organisations de la société civile, les leaders communautaires, religieux, traditionnels et l'administration préfectorale;
- Encourager la participation des femmes au processus électoral en augmentant de manière conséquente le quota des femmes agents électoraux et présidentes de bureaux de votes ;

- Convoyer au plus tôt le matériel électoral vers les bureaux de vote en vue de permettre leur ouverture à temps

A l'Office National d'Identification

- Décentraliser l'établissement des cartes nationales d'identité au niveau des communes et sous-préfectures, en vue de rapprocher les lieux de délivrance aux populations;
- Réduire les délais de délivrance des cartes nationales d'identité.

Aux partis politiques et aux candidats

- S'impliquer de manière plus visible dans le suivi du processus électoral à travers l'observation de toutes les étapes notamment la révision de la liste électorale et du jour du scrutin ;
- S'engager à la vulgarisation du code de bonne conduite des partis politiques, des groupements, forces politiques et des candidats aux élections en Côte d'Ivoire ;
- Adopter et mettre en œuvre des programmes de formation des militants et militantes au civisme, à la culture politique, démocratique et la paix ;
- Encourager la participation des femmes au processus électoral en augmentant de manière conséquente le quota des femmes agents électoraux et présidentes de bureaux de votes ;
- Informer et sensibiliser les militants et militantes sur les différentes étapes du processus électoral et les textes qui régissent les élections.

A la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne(RTI)

- Retransmettre en direct la proclamation de la liste définitive des candidatures et des résultats définitifs de l'élection présidentielle par le Conseil Constitutionnel ;
- Permettre à toutes les parties prenantes au processus électoral d'informer la population sur ses différents médias de manière gratuite.

A la Société Civile Ivoirienne

- S'approprier le processus électoral par la participation à toutes les étapes en vue d'informer, former et éduquer les citoyens et citoyennes à la culture civique et démocratique;
- Créer un cadre d'échange permanent et de partage d'informations entre les différentes plateformes intervenant dans le processus électoral.

Aux Partenaires techniques et financiers

- Continuer à apporter leur soutien technique et financier à la société civile en vue de renforcer leur implication dans la consolidation de la démocratie en Côte d'Ivoire ;
- Accompagner les autorités publiques ivoiriennes techniquement et financièrement dans un objectif de promotion de la démocratie et de l'Etat de droit.

A la presse et aux medias

- Accompagner les autorités publiques et la Commission Electorale Indépendante dans l'éducation, la sensibilisation et l'information des populations pour favoriser la tenue d'élections apaisées;
- Traiter de manière impartiale et dans le respect des règles de la déontologie et de l'éthique les informations en rapport avec les différentes étapes du processus électoral.

Aux populations

- Participer activement à toutes les étapes du processus électoral ;
- Avoir un comportement citoyen pendant le processus électoral.

REMERCIEMENTS

Au nom du Comité de Pilotage et au nom du Directoire, nous tenons à remercier et féliciter toutes les observatrices/observateurs qui ont fait confiance à la POECI en s'engageant dans le processus d'observation systématique de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

Nous tenons également à féliciter nos 14 superviseurs de district et les 119 coordonnatrices/coordonnateurs départementaux pour le travail abattu avec acharnement sans lequel nous n'aurons obtenu les résultats durant le processus électoral de 2015.

Ce merveilleux travail a été possible grâce à l'appui technique et financier de nos partenaires en l'occurrence ;

- ✓ National Democratic Institute (NDI) ;
- ✓ United State Agency for International development (USAID);

Nous remercions la Commission Electorale Indépendante pour sa collaboration.

Félicitation à toutes et à tous !

Imam KONE Ibrahima, Président du Conseil d'administration

ANNEXES

- ✓ *Grille d'observation de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale*
- ✓ *Grille d'incidents de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale*
- ✓ *Grille d'observation de l'activité d'observation de la période préélectorale*
- ✓ *Grille d'incidents de l'activité d'observation de la période préélectorale*
- ✓ *Grille d'observation de l'activité d'observation des élections présidentielles*
- ✓ *Grille d'incidents de l'activité d'observation des élections présidentielles*
- ✓ *Déclarations*

Grille d'observation de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale

Plateforme de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire

Grille d'observation du recensement des électeurs

POECIID <<**POECIID**>>

District/Région/Département	<<District/Région/Département>>
Sous-préfecture	(rempli par observateur/observatrice)
Nom/Mobile	<<nom d'observateur/observatrice >> - 0<<mobile de l'observateur/observatrice >>
Nom de superviseur/Mobile	<<nom de superviseur/superviseuse>> - 0<<mobile de superviseur/superviseuse>>
Sexe	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Date de l'observation	(rempli par l'observateur/observatrice)
Heure d'arrivée au centre	(rempli par l'observateur/observatrice)
Heure de départ du centre	(rempli par l'observateur/observatrice)
Contact envois SMS	<<04 65 98 28/ 77 63 43 07>>
Contact incidents	si vous avez des problèmes ou incidents à rapporter << 05 83 60 36/ 49 39 61 53>>

Pendant le processus de l'enrôlement, l'observateur/l'observatrice se rend dans un centre de recensement chaque matin du lundi au jeudi. Par jour, il/elle observe un seul centre, ce qui fait quatre centres différents par semaine ; il/elle reprend les mêmes centres chaque semaine. L'observateur/observatrice remplit cette grille sur la base de ses observations dans le centre de recensement, puis il/elle envoie un message SMS à la plateforme technique. Tous les jours d'observation, il/elle envoie trois SMS – un SMS d'arrivée au matin, un SMS vers 14h et le dernier SMS à la fermeture du centre de recensement.

Veuillez répondre aux questions uniquement selon vos propres observations dans le centre de recensement.

☎ Répondre aux questions AA et AB. Remplir le formulaire de codage Envoyer le SMS au ☎04 65 98 28/ 77 63 43 07

POE	Code d'observateur/observatrice	<<POECIID>>			
AA	Etes-vous autorisé(e) à observer dans le centre de recensement? <i>(**Si non, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>	Oui (1)	Non (2)		
AB	Selon votre liste de déploiement, vous observez à quel centre de recensement aujourd'hui ?	1 ^{er} centre (1)	2 ^{ème} centre (2)	3 ^{ème} centre (3)	4 ^{ème} centre (4)

☎ Répondre aux questions BA a BAC. Remplir le formulaire de codage. Envoyer le SMS au ☎04 65 98 28/77 63 43 07

POE	Code d'observateur/observatrice	<<POECIID>>			
BA	À quelle heure le centre de recensement est-il ouvert ?	Avant 8:00 (1)	8:00 – 8:30 (2)	Après 8:30 (3)	
BB	Combien de membres du personnel du centre de recensement sont présents à l'ouverture?				
BC	Combien de membres du personnel du centre de recensement sont des femmes ?				
BD	Est-ce que le centre de recensement est accessible aux requérants et requérantes?	Oui (1)	Non (2)		
BE	Est-ce que le centre de recensement est accessible aux requérants et requérantes en situation de handicap ?	Oui (1)	Non (2)		
BF	Est-ce que les formulaires papiers de recensement sont présents ?	Oui	Non		

			(1)	(2)	
BG	Est-ce que le kit informatique de recensement est présent et fonctionnel ?	Présent (1)	Présent, en panne (2)	Pas présent (3)	
BH	Est-il permis aux requérants ou requérantes, présents sur la liste et disposant de leur Carte Nationale d'Identité, de se faire enregistrer?		Oui (1)	Non (2)	
BJ	Est-il permis aux requérants ou requérantes, présents sur la liste mais ne disposant pas de leur Carte Nationale d'Identité, de se faire enregistrer?		Oui (1)	Non (2)	
BK	Est-il permis aux requérants ou requérantes, non-inscrits sur la liste mais disposant de leur Carte Nationale d'Identité, de se faire enregistrer?		Oui (1)	Non (2)	
BM	Est-il permis aux requérants ou requérantes, non-inscrits sur la liste et ne disposant pas de leur Carte Nationale d'Identité, de se faire enregistrer?		Oui (1)	Non (2)	
BN	Quels documents d'identité sont acceptés en dehors de la CNI? (Veuillez indiquer tous ceux que vous avez observés)	Aucun (1)	Certificat (2)	Autres (3)	
BP	Est-ce qu'un requérant ou une requérante qui ne possédait pas les documents requis a été autorisé(e) à s'enregistrer ? <i>(**Si oui, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BQ	Est-ce qu'un requérant ou une requérante qui possédait les documents pour s'enregistrer a été renvoyé ? <i>(**Si oui, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BR	Est-ce que le personnel du centre de recensement applique les procédures de recensement de façon uniforme à tous les requérants ? <i>(**Si non, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BS	Est-ce que l'agent de recensement électoral renseigne les formulaires pour les requérants ou requérantes déjà sur la liste ?		Oui (1)	Non (2)	
BT	Est-ce que l'agent de recensement électoral renseigne les formulaires pour les requérants ou requérantes non-inscrits sur la liste ?		Oui (1)	Non (2)	
BU	Est-ce que l'opérateur technique effectue la saisie des informations biométriques avec le kit technique pour les requérants ou requérantes qui figurent sur la liste ?		Oui (1)	Non (2)	
BV	Est-ce que l'opérateur technique effectue la saisie des informations biométriques avec le kit technique pour les requérants ou requérantes qui ne figurent pas sur la liste ?		Oui (1)	Non (2)	
BW	Est-ce que l'opérateur technique maîtrise le kit technique mis à sa disposition?		Oui (1)	Non (2)	
BX	Est-ce que des représentants ou représentantes des partis politiques étaient présents au centre d'enregistrement pour surveiller le processus? <i>(Veuillez indiquer tous ceux qui étaient présents)</i>	RDR (1)	PD CI (2)	FPI (3)	Autre (4)
BY	Est-ce que d'autres organisations de la société civile étaient présentes au centre de recensement pour surveiller le processus? <i>(Veuillez indiquer les noms dans le rapport hebdomadaire)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BZ	Est-ce que le centre de recensement a fermé ou le processus a été interrompu pour une durée de plus de 15 minutes? <i>(**Si oui, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BAA	Est-ce qu'il y a eu un événement pendant la période d'observation qui met en cause la crédibilité du processus dans le centre de recensement? <i>(**Si oui, veuillez remplir un formulaire d'incident)</i>		Oui (1)	Non (2)	
BAB	Avez-vous été témoin d'incidents de violence contre les femmes requérantes ? <i>(**Si oui, veuillez indiquer tous ceux qui s'appliquent et remplir un formulaire d'incident)</i>	Intimidation / Harcèlement (1)	Sexuelle (2)	Physique (3)	Autre (4)

BAC	Avez-vous été témoin d'incidents de violence contre les femmes membres du personnel de recensement? <i>(**Si oui, veuillez indiquer tous ceux qui s'appliquent et remplir un formulaire d'incident)</i>	Intimidation / Harcèlement (1)	Sexuelle (2)	Physique (3)	Autre (4)
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	-----------------	--------------

☎ Répondre aux questions CA au CE. Remplir le formulaire de codage. Envoyer le SMS au ☎04 65 98 28/77 63 43 07

POE	Code d'observateur/observatrice	<<POECIID>>
CA	Combien de personnes devraient s'enregistrer au centre par jour?	
CB	Combien de personnes s'étaient enregistrées au centre depuis le début du processus, lors de l'ouverture d'observation aujourd'hui?	
CC	Combien de femmes s'étaient enregistrées au centre depuis le début du processus, lors de l'ouverture d'observation aujourd'hui?	
CD	Combien de personnes se sont enregistrées au cours de la journée dans le centre où vous avez observé l'enregistrement?	
CE	Combien de femmes se sont enregistrées au cours de la journée où vous avez observé l'enregistrement?	

Commentaires (A intégrer dans le rapport hebdomadaire):

Signature

Date

Guide SMS 1:

POE						AA		AB	
-----	--	--	--	--	--	----	--	----	--

Guide SMS 2:

POE					BA		BB		BC		BD	
BE		BF		BG	BH		BJ		BK		BM	
BN		BP		BQ	BR		BS		BT		BU	
BV		BW		BX	BY		BZ					
BAA					BAB				BAC			

Guide SMS 3:

POE						CA					CB			
CC					CD					CE				

Grille d'incidents de l'activité d'observation de la révision de la liste électorale

Plateforme de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire

– Grille d'Incidents

POECIID << **POECIID** >>

District/Région/Département	<<District/Région/Département>>
Sous-préfecture	(rempli par observateur)
Nom/Mobile	<<nom d'observateur/observatrice >> - <<mobile d'observateur/observatrice >>
Nom de superviseur/Mobile	<<nom de superviseur(e)>> - <<mobile de superviseur(e)>>
Sexe	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Date d'observation	(rempli par l'observateur/observatrice)
Nom de centre d'enregistrement	(rempli par l'observateur/observatrice)
Contact centre d'appels	<<contact centre d'appels>>
Contact incidents	Si vous avez des problèmes ou incidents à rapporter <<contact incidents centre>>
L'heure de l'incident	<input type="text"/> : <input type="text"/>

Cette fiche est complémentaire à la grille d'observation. L'observateur/observatrice remplira ce fiche en cas d'incidents critiques (fermeture du centre d'enregistrement, intimidations, bagarres, destruction de matériels, interdiction d'enregistrement, grève du personnel d'enregistrement, violence contre les femmes, etc.). L'observateur/observatrice remplit cette grille sur la base de ses observations dans le centre de recensement, puis il/elle appelle immédiatement le centre de traitements des données au siège de la POECI.

☎ Répondre aux questions ci-dessous. Remplir le formulaire à la main. Appeler immédiatement le centre de POECI à XX XX XX XX. ☎

Partie I – Type d'incident

A) Cochez un ou plus des cases correspondantes pour décrire l'incident :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 Non-respect des procédures d'enregistrement | <input type="checkbox"/> 7 Refus d'accès à l'observateur / observatrice au centre d'enregistrement |
| <input type="checkbox"/> 2 Mauvais fonctionnement du kit technologique | <input type="checkbox"/> 8 Interdiction injuste de se faire enregistré |
| <input type="checkbox"/> 3 Autorisation de se faire enregistré sans avoir les documents nécessaires | <input type="checkbox"/> 9 Intimidation / harcèlement verbal |
| <input type="checkbox"/> 4 Déficit de matériels essentiels | <input type="checkbox"/> 10 Violence sexuelles |
| <input type="checkbox"/> 5 Destruction de matériels | <input type="checkbox"/> 11 Violence physique |
| <input type="checkbox"/> 6 Fermeture imprévu du centre d'enregistrement(plus de 15 minutes) | <input type="checkbox"/> 12 Autre : _____ |

Partie II – Témoin

B) Cochez une seule case :

- Je suis témoin de l'incident

- Je suis arrivé juste après l'incident
 L'incident m'a été rapporté par quelqu'un d'autre

Partie III – Description des auteurs de l'incident (le cas échéant, requis pour les types d'incidents 7 à 11)

C) Combien des auteurs y avait-t-il ? : _____

D) Cochez le(s) genre(s) des auteurs :

- Homme Femmes

E) Cochez le(s) groupe(s) d'âge des auteurs (estimation) :

- Moins de 18 ans 18 – 24 ans 25 – 39 ans 40 – 65 ans Plus de 65 ans
 Difficile à dire

F) Cochez l'(es) affiliation(s) des auteurs :

- Membre de parti politique Membre des forces sécurités Fonctionnaire Membre de famille

Difficile à dire Autre : _____

Partie IV – Description des victimes (le cas échéant, requis pour les types d'incidents 7 à 11)

G) Combien des victimes y avait-t-il ? : _____

H) Cochez le(s) genre(s) des victimes :

- Homme(s) Femme(s)

I) Cochez le(s) groupe(s) d'âge des victimes (estimation) :

- Moins de 16 ans 16 – 24 ans 25 – 39 ans 40 – 65 ans Plus de 65 ans
 Difficile à dire

J) Cochez l'(es) affiliation(s) des victimes :

- Electeur Fonctionnaire Membre de parti politique Difficile à dire Autre :

Partie V – Description narrative

K) Fournissez s'il vous plait une brève description des faits concrets sur chaque incident, y compris ce qui s'est passé (type d'incident), comment s'est-il passé, le déroulement des événements et la durée de l'incident. Indiquez les autres personnes, tels que les observateurs locaux ou des agents des candidats, qui ont également assistés à la scène. Plus important, décrivez l'impact de l'incident sur le processus d'enregistrement

Signature

Date

Grille d'observation de l'activité d'observation de la période préélectorale

PLATEFORME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE (POECI)

GRILLE D'OBSERVATION Pré-électorale

PID <XXXXXX>

Districts / Régions	ABIDJAN / ABIDJAN
Nom/Téléphone portable	
Nom du SD/ Téléphone portable Email	/ /
Période de déclaration et Date	
Date de soumission	

Durant la période de rapportage précise de deux semaines, vous êtes priés de passer en revue toutes les questions sur cette grille et d'y répondre sur la base de ce qui s'est passé dans votre département. Il faudra remplir la grille d'observation pré-électorale et envoyer les réponses par le biais d'un SMS codé toutes les deux semaines au jour précis qui vous a été communiqué lors de votre formation (le 10 septembre, le 24 septembre, le 8 octobre et le 22 octobre).

REPENDRE A CHAQUE QUESTION UNIQUEMENT SUR LA BASE DE CE QUI S'EST PASSE DANS VOTRE DEPARTEMENT ET SUR CE QUI S'EST PASSE PENDANT LA PERIODE DE RAPPORTAGE DE DEUX SEMAINES!!!!

Partie I – Veuillez répondre aux questions AA jusqu'au AZ.

TA	PID d'observateur	<PID>>	
AA	Avez-vous été témoin ou entendu parler des initiatives de sensibilisation auprès des électeurs menées par la CEI?	Oui (1)	Non (2)
AB	Avez-vous été témoin ou entendu parler des initiatives de sensibilisation auprès des électeurs menées par la société civile ?	Oui (1)	Non (2)
AC	Avez-vous été témoin ou entendu parler des rassemblements ou événements de campagne organisés par le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)?	Oui (1)	Non (2)
AD	Avez-vous été témoin ou entendu parler des rassemblements ou événements de campagne organisés par des partis ou des regroupements de l'opposition?	Oui (1)	Non (2)
AE	Avez-vous été témoin ou entendu parler de rassemblements ou événements de campagnes organisés par d'autres partis politiques ou candidats indépendants?	Oui (1)	Non (2)
AF	Avez-vous été témoin ou entendu parler d'actes de violence ou d'empêchement/intimidation contre les observateurs citoyens?	Oui (1)	Non (2)
AG	Avez-vous été témoin ou entendu parler d'actes de violence contre les agents de la Commission Electorale Indépendante (CEI)?	Oui (1)	Non (2)
AH	Avez-vous été témoin ou entendu parler de la confiscation de cartes d'électeurs par d'autres citoyens?	Oui (1)	Non (2)
AJ	Avez-vous été témoin ou entendu parler de la rétention de cartes d'électeurs par les agents de la CEI ?	Oui (1)	Non (2)
AK	Avez-vous été témoin ou entendu parler d'incidents de violence ciblant les candidats ou leurs sympathisants au cours des rassemblements ou événements de campagne?	Oui (1)	Non (2)
AM	Les candidats ou leurs sympathisants ont-ils endommagé la propriété privée d'autres candidats ou de leurs sympathisants dans la communauté ?	Oui (1)	Non (2)
AN	Avez-vous été témoin ou entendu parler de destructions du matériel de campagne de certains candidats ?	Oui (1)	Non (2)
AP	Avez-vous été témoin ou entendu parler de candidats ou de leurs sympathisants ayant appelés à la violence ?	Oui (1)	Non (2)
AQ	Avez-vous été témoin ou entendu parler d'incidents où des candidats ou leurs sympathisants ont agressé un membre de la communauté en raison de ses convictions politiques?	Oui (1)	Non (2)
AR	Avez-vous été témoin ou entendu parler de violence contre une femme de la communauté en raison de ses convictions politiques perpétrés par des candidats ou leurs sympathisants?	Oui (1)	Non (2)
AS	Avez-vous été témoin ou entendu parler des conflits liés à l'occupation d'espaces de campagne?	Oui	Non

	par des candidats ?	(1)	(2)
AT	Avez-vous été témoin ou entendu parler de refus d'autorisation d'occupation d'espaces de campagne par des autorités administratives ?	Oui (1)	Non (2)
AU	Avez-vous rencontré ou entendu parler de personnes détenant illégalement des armes dans votre département?	Oui (1)	Non (2)
AV	Avez-vous été témoin ou entendu parler de manifestations orchestrés par les combattants démobilisés ?	Oui (1)	Non (2)
AW	Avez-vous été témoin ou entendu parler d'incidents où les forces armées ont harcelé ou intimidé un membre de la communauté en raison de ses convictions politiques ?	Oui (1)	Non (2)
AX	Avez-vous été témoin ou entendu parler de propos incendiaires ou agitateurs ciblant une ethnie, une religion ou une région dans les discours de campagne de certains candidats ?	Oui (1)	Non (2)
AY	Avez-vous été témoin ou entendu parler de violence physique ciblant une ethnie, une religion ou une région ?	Oui (1)	Non (2)
AZ	Avez-vous été témoin ou entendu parler de propos incendiaires ou agitateurs ciblant des femmes candidates ou l'électorat féminin?	Oui (1)	Non (2)

Partie II – Remplir la feuille de formatage SMS. Envoyer le message SMS a XX XX XX XX

Tout d'incident commencer avec «TA»	message critique doit	SMS	Ecrire le PID de six chiffres qui est déjà noté sur ce formulaire	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)
TA				AA		AB		AC		AD		AE			

Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)
AF		AG		AH		AJ		AK		AL		AM	

Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)
AN		AP		AQ		AR		AS		AT		AU	

Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)	Question	Répondre (1 ou 2)
AV		AW		AX		AY		AZ	

Commentaires (s'il y en a) :

Signature _____

Date _____

Grille d'incidents de l'activité d'observation de la période préélectorale

GRILLE D'INCIDENT CRITIQUE Pré-électorale PID <XXXXXX>

District / Région	ABIDJAN / ABIDJAN		
Nom/Téléphone portable	<<nom d'observateur>> - <<téléphone portable d'observateur>>		
Nom du SD/ Téléphone portable / email	/		
Emplacement		Date (jj/mm/aa)	

Si vous êtes témoin ou si vous avez entendu parler d'un incident critique qui répond aux critères ci-dessous (Question XA – Type d'incident critique) il va falloir remplir cette grille immédiatement et envoyer un message SMS au **XX XX XX XX** Contrairement aux grilles d'observation pré-électorale qu'il faut envoyer une fois toutes les deux semaines, vous devez remplir et envoyer une grille d'incidents critiques sur le champ chaque fois que vous êtes témoin ou avez entendu parler d'un incident critique. Prière de remplir une grille unique pour chaque incident critique.

Partie I - Veuillez répondre aux questions XA jusqu'au XD.

Question XA – Type d'incident critique

Veuillez cocher UN code d'incident critique (1 à 12) en-dessous selon le cas:

- 1 Violence contre les observateurs citoyens
- 2 La confiscation des cartes d'électeurs
- 3 La rétention des cartes d'électeurs
- 4 Actes de violence pendant un rassemblement ou événement de campagne
- 5 Endommagement de propriété appartenant à un(e) candidat(e) et/ou ses sympathisants
- 6 Endommagement de matériel de campagne
- 7 Candidat(e) qui incite ses sympathisants à commettre des actes de violence
- 8 Agression d'un membre de la communauté en raison de ses convictions politiques
- 9 Violences contre une femme en raison de ses convictions politiques
- 10 Conflit entre candidats déclenché en raison d'une controverse sur les espaces de campagne
- 11 Refus d'une autorité administrative d'autoriser l'occupation d'un espace public pour une campagne
- 12 Manifestation menée par des combattants démobilisés
- 13 Agression commise par les policiers ou les forces de la sécurité pour des motifs politiques
- 14 Agression contre un agent de la Commission Electorale Indépendante (CEI)
- 15 Autre

Question XB – Sexe(s) des victime(s)

- 1 Masculin
- 2 Féminin
- 3 Tous les deux
- 4 Je ne sais pas

Question XC – Sexe(s) des auteur(s)

- 1 Masculin
- 2 Féminin
- 3 Tous les deux
- 4 Je ne sais pas

Question XD – Avez-vous personnellement été témoin de cet incident?

- 1 Je suis témoin de cet incident
- 2 Cet incident m'a été rapporté par quelqu'un d'autre

Partie II – Remplir la feuille de formatage SMS. Envoyer le message SMS a **04 65 98 28**

Remplir la feuille de formatage les messages SMS ci-dessous sur la base de ton PID (déjà noté sur cette formulaire) et le code d'incident que vous avez coché dans la partie I – Code d'incident critique.

Tout message SMS d'incident critique doit commencer avec «TB»	Ecrire le PID de six chiffres qui est déjà noté sur ce formulaire	Question	Répondre (1 à 12)	Question	Répondre (1 à 4)	Question	Répondre (1 à 4)	Question	Répondre (1 à 2)
TB	XA		XB		XC		XD	

Sur le verso de ce formulaire veuillez écrire une description complète de l'incident y compris : ce qui s'est passé, l'heure de l'incident, le lieu de l'incident, et les acteurs impliqués dans l'incident et éventuellement les dispositions prises par la suite.

Signature

Date

Partie III – Description

Dans la mesure du possible veuillez aborder les éléments suivants dans votre description de l'incident critique:

- ✓ Qui a été impliqué ? Qui est (sont) la victime(s) ? Est-ce qu'il(s) est (sont) associé (s) avec un parti politique ou est-ce qu'il(s) fait (font) parti(s) du processus électoral (par exemple un observateur ou un agent électoral) ? Qui est (sont) le(s) auteur(s) ? Est-ce qu'il(s) est (sont) associé(s) avec un parti ou un candidat ? Qui a témoigné de cet incident?
- ✓ Qu'est-ce qui s'est passé ? L'incident correspond à quelle catégorie d'incident (veuillez voir le tableau en haut) ? Est-ce que des incidents semblables ont déjà succédé dans votre département auparavant ? Est-ce que cet incident indique une tendance ?
- ✓ Où est-ce que l'incident avait lieu ?
- ✓ Quand est-ce que l'incident avait lieu ?
- ✓ Pourquoi l'incident avait-il lieu ? Est-ce qu'il y avait des alertes ou événements précoces qui auraient pu amener à cet incident ?
- ✓ Comment les gens avaient-ils réagi ? Est-ce que l'incident a provoqué une augmentation de la tension ? Comment est-ce que les parties prenantes ont réagi à l'incident ?

Description:

Grille d'observation de l'activité d'observation des élections présidentielles

POECI Code du Formulaire: **TC**

Élections Présidentielles 2015 : GRILLE D'OBSERVATION

PID: **999999**

POECI PVT Observateur(trice)	
Bureau de vote désigné	
Lieu	
Coordonnateur(trice) / Superviseur(e)	
SMS au XXXX	POECI PVT Data Centre -

Si à n'importe quel moment vous n'êtes pas autorisé à observer, remplissez **immédiatement** et envoyez un Formulaire d'Incident Critique et appelez votre coordonnateur(trice) de département!

📱 - 1^{er} SMS – SMS d'Arrivée au bureau de vote – Envoyer un SMS au XXXX à l'arrivée avant 06h30!

Tous les observateurs(trices) POECI PVT **DOIVENT** arriver à leur bureau de vote assigné avant 06h30. Immédiatement à l'arrivée: 1) répondre à la question AD; 2) remplissez la section de mise en forme de texte; et 3) envoyez votre SMS codé au **XXXX**.

- Vous devez observer dans votre bureau de vote et dans aucun autre bureau de vote.
- Vous devez arriver à votre bureau de vote assigné avant 06h30.

► Répondez à la Question AD Cochez (✓) pour indiquer votre réponse à la question AD.

AD	Les agents électoraux de la CEI sont arrivés à votre bureau de vote attribué avant 06h30?	Oui (1)	Non (2)	Je ne suis pas arrivé à 06h30 (3)	AD
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------	---------	---------	-----------------------------------	-----------

► Mise en forme du texte: rédiger votre réponse à Question AD en-dessous. Écrivez le numéro associé à votre réponse à la question AD - le chiffre entre parenthèses

T	C	9	9	9	9	9	9	A	D	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

► Envoyer un SMS: EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus au **XXXX** à l'arrivée avant **06h30**.

📱 - 2^o SMS – SMS de démarrage du vote – Envoyez un SMS au XXXX lors du DEMARRAGE du vote

Lors du DEMARRAGE du vote répondez immédiatement aux questions BD à BS.

- Si le vote n'a PAS commencé à 07h00, ne répondez pas encore aux questions BD à BS. Attendez que le vote ait commencé pour répondre aux questions BD à BS.
- **CEPENDANT** si le vote n'a pas commencé jusqu'à 12h00 (midi) répondez aux questions BD à BS. Restez à votre bureau de vote. Vous serez contacté avec des instructions sur ce qu'il faut faire ensuite.

► Répondez aux questions BD à BS: Cochez (✓) ou écrivez le numéro correspondant à votre réponse à chaque question.


BD	A quelle heure le vote a-t-il commencé dans votre bureau de vote? <i>(Si le vote n'a pas commencé avant 12h00, cochez "Pas démarré avant 12h00 (4)")</i>	Avant 07h00 (1)	De 07h00 à 08h00 (2)	De 08h00 à 12h00 (3)	Pas démarré avant 12h00 (4)	BD
BE	Combien d'agents de la CEI étaient présents au bureau de vote? <i>(Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 mettez 0)</i>					BE
BF	Combien d'agents de la CEI étaient des femmes? <i>(Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 mettez 0)</i>					BF
BG	Le président du bureau de vote était-il un homme ou une femme? <i>(Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 cochez " Pas démarré avant 12h00 (3) ")</i>	Homme (1)	Femme (2)	Pas démarré avant 12h00 (3)		BG
BJ	L'urne a-t-elle été montrée scellée? <i>(Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 cochez "Pas démarré avant 12h00 (4)")</i>	Pas d'urne (1)	Oui (2)	Non (3)	Pas démarré avant 12h00 (4)	BJ

BH	L'urne a-t-elle été montrée vide? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 cochez "Pas démarré avant 12h00 (4)")	Pas d'urne (1)	Oui (2)	Non (3)	Pas démarré avant 12h00 (4)	BH
BK	Le bureau de vote a-t-il de l'encre indélébile? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 cochez "Pas démarré avant 12h00 (3)")		Oui (1)	Non (2)	Pas démarré avant 12h00 (3)	BK
BM	Le bureau de vote a-t-il un kit d'authentification biométrique? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 cochez "Pas démarré avant 12h00 (3)")		Oui (1)	Non (2)	Pas démarré avant 12h00 (3)	BM
BN	Combien de personnes figurent sur la liste des électeurs dans le bureau de vote? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 mettez 0. S'il n'y a aucune liste électorale saisir 0)					BN
BP	Combien de bulletins de vote ont été fournis au bureau de vote? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 mettez 0. S'il n'y a aucun bulletin de vote saisir 0)					BP
BQ	Combien de cartes d'électeurs sont dans le bureau de vote pour distribution? (Si le vote n'a pas commencé avant 12h00 entrez 0. S'il n'y a aucune carte d'électeur mettez 0)					BQ
BR	Est-ce que l'isoloir est placé de sorte à assurer le secret du vote? (Si le vote n'a pas commencé par 12h00 cochez " Pas démarré avant 12h00 (4)")	Pas d'isoloir (1)	Oui (2)	Non (3)	Pas démarré avant 12h00 (4)	BR
BS	Y avait-il des agents de sécurité au centre de vote? (Si le vote n'a pas commencé par 12h00 cochez "Pas démarré avant 12h00 (3)")		Oui (1)	Non (2)	Pas démarré avant 12h00 (3)	BS

► **Mise en forme du texte:** Écrivez vos réponses aux questions ci-dessous de BD à BS.

T	C	9	9	9	9	9	9	B	D	B	E	B	F	B	G	B	H	B	J
B	K	B	M	B	N	B	P	B	Q	B	R	B	S						

► **Envoyer un SMS:** EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus à **XXXX** quand le vote commence.

 - 3^e SMS – **SMS du vote** – Envoyez un SMS au **XXXX** quand le vote est terminé.

Le vote devrait commencer à 07h00 et se terminer à 17h00 (Cependant toutes les personnes présentes dans le rang à 17h00 devraient quand même avoir l'occasion de voter).

Revoir les Questions CD à CZ au déroulement du scrutin, mais **N'Y RÉPONDEZ PAS JUSQU'À CE QUE LE VOTE SOIT TERMINÉ**

Ne quittez pas votre bureau de vote pour visiter d'autres bureaux de vote. Vous devez observer seulement à votre bureau de vote (même s'il y a plusieurs bureaux de vote à votre centre de vote).

► **Revoir les Questions CD à CZ au déroulement du scrutin.** Quand le vote est terminé cochez (✓) ou écrivez le numéro correspondant à votre réponse à chaque question.

CD	Les agents électoraux ont-ils demandé à chaque électeur de présenter leur carte d'électeur ou carte nationale d'identité?		Oui (1)	Non (2)		CD
CE	Les agents électoraux ont-ils vérifié les doigts de chaque électeur(trice) pour voir s'il n'y a pas de l'encre indélébile?		Oui (1)	Non (2)		CE
CF	Les agents électoraux ont-ils vérifié le nom de chaque électeur(trice) sur la liste électorale?	Oui (1)	Non (2)	Aucune liste électorale (3)		CF
CG	Les agents électoraux ont-ils vérifié les empreintes digitales de chaque électeur(trice) en utilisant le kit d'authentification biométrique?	Oui (1)	Non (2)	Aucun kit (3)		CG
CH	Chaque électeur(trice) a-t-il signé la liste d'émargement après avoir déposé son bulletin de vote dans l'urne?	Oui (1)	Non (2)	Aucune liste électorale (3)		CH
CJ	Les agents électoraux ont-ils marqué l'index gauche de chaque électeur(trice) avec de l'encre indélébile après le vote?	Oui (1)	Non (2)	Aucune encre indélébile (3)		CJ
CK	Est-ce qu'un électeur(trice) n'ayant pas sa carte d'électeur ni sa carte nationale d'identité a été autorisé à voter ?	Oui (1)	Non (2)			CK
CM	Est-ce qu'un électeur(trice) qui avait de l'encre sur ses doigts a été autorisé à voter?	Oui (1)	Non (2)			CM
CN	Est-ce que quelqu'un dont le nom ne figurait pas sur la liste électorale a été autorisé à voter?	Oui (1)	Non (2)	Aucune liste électorale (3)		CN
CP	Est-ce qu'une personne a été autorisée à voter sans que le kit d'authentification biométrique ait identifié ses empreintes digitales ?	Oui (1)	Non (2)	Aucun kit (3)		CP

CQ	Est-ce que des électeurs(trices) ont retiré leurs cartes d'électeurs au bureau de vote?	Oui (1)	Non (2)	Aucune carte d'électeur(3)	CQ		
CR	Est-ce que le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment?	Oui (1)	Non (2)	Aucun kit informatique (3)	CR		
CS	Y avait-il pendant le vote des incidents d'intimidation, de harcèlement ou de violence contre les agents électoraux, les représentants des candidats, des observateurs, ou des électeurs?	Oui (1)	Non (2)		CS		
CT	Y avait-il pendant le vote des incidents d'intimidation, de harcèlement ou de violence qui ont visé ou touché des femmes?	Oui (1)	Non (2)	Pas d'Incident (3)	CT		
CU	Combien de représentants(tes) des candidats étaient présent(e)s pour le vote?				CU		
CV	Combien des représentants(tes) des candidats présent(e)s pour le vote étaient des FEMMES?				CV		
CW	Des représentants(tes) du candidat OUATTARA Alassane étaient-ils présent(e)s lors du vote?	Oui (1)	Non (2)		CW		
CX	Des représentants(tes) du candidat AFFI N'GUESSAN Pascal étaient-ils présent(e)s lors du vote?	Oui (1)	Non (2)		CX		
CY	Des représentants(tes) du candidat LAGOOU Adjoua Henriette étaient-ils présent(e)s lors du vote?	Oui (1)	Non (2)		CY		
CZ	A quelle heure les électeurs(trices) ont-ils/elles fini de voter à votre bureau de vote?	Avant 17h00 (1)	Entre 17h00 et 17h30 (2)	Entre 17h30 et 18h30 (3)	Après 18h30 (4)	Opération de vote en cours (5)	CZ

► Mise en forme de texte: Écrivez vos réponses aux questions ci-dessous en CD à CZ.

T	C	9	9	9	9	9	9	C	D		C	E		C	F		C	G		C	H		C	J		C	K	
C	M		C	N		C	P		C	Q		C	R		C	S		C	T		C	U		C	V			
C	W		C	X		C	Y		C	Z																		


► Envoyer un SMS: EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus au **XXXX** quand le **VOTE** est **TERMINÉ**

 - 12h00 SMS – SMS de 12h00 – Envoyez un SMS au **XXXX** à 12h00.

A 12h00, répondez aux questions YA à YB, remplissez votre tableau de formatage et envoyez votre SMS au XXXX

YA	Est-ce que le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment?	Oui (1)	Non (2)	Aucun kit (3)	YA
YB	Nombre de votants à 12h00 (demander au président de bureau de vote)				YB

T	C	9	9	9	9	9	9	Y	A		Y	B				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	--	--	--	--

 - 4^e SMS – SMS du dépouillement – Envoyez un SMS au **XXXX** quand le dépouillement est **terminé**.

Le dépouillement devrait commencer IMMEDIATEMENT après que le vote soit terminé. Vous devriez revoir les questions DA à DP pendant le dépouillement MAIS IL NE FAUT Y REpondre QUE APRES LA FIN DU DEPOUILLEMENT.

► Revoir les Questions DA à DP pendant le dépouillement: Quand le dépouillement est terminé cochez (✓) ou écrivez le numéro correspondant à votre réponse à chaque question.

DA	Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote?	Oui (1)	Non (2)	DA	
DB	Combien de représentants(tes) de candidats étaient présents pendant le dépouillement?				DB
DC	Des représentants(tes) du candidat OUATTARA Alassane étaient présents pendant le dépouillement?	Oui (1)	Non (2)	DC	
DG	Des représentants(tes) du candidat AFFI N'GUESSAN Pascal étaient présents pendant le dépouillement?	Oui (1)	Non (2)	DG	

DH	Des représentants(tes) de la candidate LAGOU Adjoua Henriette étaient présents pendant le dépouillement?	Oui (1)	Non (2)	DH	
DJ	Combien de personnes ont été désignées comme scrutateurs?			DJ	
DK	Combien de scrutateurs ont été des FEMMES?			DK	
DM	Le choix exprimé sur chaque bulletin de vote a-t-il été lu à haute voix ?	Oui (1)	Non (2)	DM	
DN	Tous les votes ont-ils été enregistrés sur une feuille de pointage?	Pas de feuille de pointage (1)	Oui (2)	Non (3)	DN
DP	Y avait-il des incidents d'intimidation, de harcèlement ou de violence pendant le dépouillement ?	Oui (1)	Non (2)	DP	

► **Mise en forme de texte:** Écrivez vos réponses aux questions ci-dessous de DA à DP

T	C	9	9	9	9	9	9	D	A		D	B		D	C		D	G		D	H		D	J			
D	K							D	M		D	N		D	P												

► **Envoyer le SMS:** EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus au **XXXX** lorsque le **dépouillement** est **terminé**.

5^e SMS – SMS d'annonce des résultats officiels – Envoyez un SMS au **XXXX** quand les résultats officiels sont annoncés

► **Répondez aux questions EA à ES:** Cochez (✓) ou écrivez le numéro pour indiquer votre réponse à chaque question.

EA	Les agents électoraux ont-ils annoncé à haute et intelligible voix les résultats officiels?	Oui (1)	Non (2)	EA	
EB	Un(e) représentant(e) de candidat s'est-il opposé aux résultats officiels?	Pas d'annonce de résultats ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EB
EC	Un(e) représentant(e) du candidat OUATTARA Alassane s'est-il opposé aux résultats officiels?	Pas d'annonce de résultats ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EC
EG	Un(e) représentant(e) du candidat AFFI N'GUESSAN Pascal s'est-il opposé aux résultats officiels?	Pas d'annonce de résultats ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EG
EH	Un(e) représentant(e) de la candidate LAGOU Adjoua Henriette s'est-il opposé aux résultats officiels?	Pas d'annonce de résultats ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EH
EJ	Les agents électoraux ont-ils écrit les résultats officiels sur le procès-verbal de dépouillement?	Aucun procès-verbal (1)	Oui (1)	Non (2)	EJ
EK	Un(e) représentant(e) de candidat a refusé de signer le procès-verbal de dépouillement?	Aucun procès-verbal ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EK
EM	Le/la représentant(e) du candidat OUATTARA Alassane a signé le procès-verbal?	Aucun procès-verbal ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EM
EN	Le/la représentant(e) du candidat AFFI N'GUESSAN Pascal a signé le procès-verbal?	Aucun procès-verbal ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EN
EP	Le/la représentant(e) de la candidate LAGOU Adjoua Henriette a signé le procès-verbal?	Aucun procès-verbal ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EP
EQ	Chaque représentant(e) de candidat a-t-il reçu un exemplaire du procès-verbal?	Aucun procès-verbal ou aucun représentant présent (1)	Oui (2)	Non (3)	EQ
ER	Le procès-verbal de dépouillement a-t-il été scanné ou photographié ?	Aucun procès-verbal (1)	Oui (2)	Non (3)	ER
ES	Les résultats sont-ils affichés au lieu de vote?	Oui (1)	Non (2)	ES	

► **Mise en forme de texte:** Écrivez vos réponses aux questions ci-dessous de EA à ES.

T	C	9	9	9	9	9	9	E	A		E	B		E	C		E	G		E	H		E	J		E	K	
E	M							E	N		E	P		E	Q		E	R		E	S							

► **Envoyer le SMS:** EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus à **XXXX** lorsque les **résultats** sont **proclamés**.

6^e SMS – SMS de Résultats officiels – Envoyer un SMS à XXXX lorsque les résultats officiels sont annoncés

Notez les résultats de votre bureau de vote assigné tels qu'écrits sur le procès-verbal de dépouillement.

► Répondez aux questions FA à FV: cochez (✓) ou écrivez les chiffres donnés sur le procès-verbal de dépouillement pour indiquer votre réponse à chaque question.

FA	Nombre d'électeurs inscrits					FA
FB	Nombre de votants					FB
FC	Nombre de suffrages nuls					FC
FG	Nombre de suffrages exprimés					FG
FH	Nombre de suffrages exprimés pour ALASSANE OUATTARA					FH
FJ	Nombre de suffrages exprimés pour KONAN KOUADIO SIMEON					FJ
FK	Nombre de suffrages exprimés pour LAGOU ADJOUA HENRIETTE					FK
FM	Nombre de suffrages exprimés pour AFFI N'GUESSAN PASCAL					FM
FN	Nombre de suffrages exprimés pour AMARA ESSY					FN
FP	Nombre de suffrages exprimés pour BANNY KONAN CHARLES					FP
FQ	Nombre de suffrages exprimés pour MAMADOU KOULIBALY					FQ
FR	Nombre de suffrages exprimés pour KOUADIO KONAN BERTIN					FR
FS	Nombre de suffrages exprimés pour KOUANGOUA JACQUELINE-CLAIRE					FS
FT	Nombre de suffrages exprimés pour GNANGBO KACOU					FT
FU	Etiez-vous d'accord avec les résultats proclamés?	Oui (1)	Non (2)			FU
FV	Est-ce que les bulletins de vote et autres documents relatifs au dépouillement ont été mis dans l'urne et celle-ci a-t-elle été scellée ?	Oui (1)	Non (2)			FV

► **Mise en forme du texte:** rédiger vos réponses aux questions ci-dessous FA à FV.

T	C	9	9	9	9	9	9	F	A			F	B			F	C			F	G				
F	H					F	J			F	K			F	M			F	N			F	P		
F	Q					F	R			F	S			F	T			F	U			F	V		

► **Envoyer un SMS:** EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus au **XXXX** lorsque les **résultats de votre bureau de vote** sont **proclamés**.

Signature: _____ Mobile: _____ Date: _____

SMS de questions supplémentaires possibles: Vous pourriez être contacté pour répondre à des questions supplémentaires. Écrivez les questions supplémentaires en dessous; cochez (✓) pour indiquer votre réponse; remplissez la section de mise en forme; et envoyez immédiatement votre SMS codé au **XXXX**.

► Écrivez les questions et cochez (✓) pour indiquer votre réponse à chaque question.

ZA		Oui (1)	Non (2)	ZA
ZB		Oui (1)	Non (2)	ZB

► Mise en forme du texte: Écrivez vos réponses aux questions ci-dessous de ZA à ZB.

T	C	9	9	9	9	9	9	Z	A		Z	B	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	--

► Envoyer un SMS: EXACTEMENT ce que vous voyez ci-dessus à **XXXX**

Grille d'incidents de l'activité d'observation des élections présidentielles

POECI

Code du Formulaire: **TD**

Élections Présidentielles 2015: GRILLE D'INCIDENT CRITIQUEPID: **999999**

POECI PVT Observateur(trice)	
Bureau de vote désigné	
Lieu	
Coordonnateur(trice) / Superviseur(e)	
SMS au XXXX	POECI PVT Data Centre -

Si vous êtes témoin ou si vous avez entendu parler d'un incident critique qui répond aux critères ci-dessous (Question XA – Type d'incident critique) il va falloir remplir cette grille immédiatement et envoyer un SMS au XXXX. Prière remplir une grille unique pour chaque incident critique.

Partie I - Veuillez répondre aux questions XA jusqu'à XD.

Question XA – Type d'incident critique

Veuillez cocher UN code d'incident critique (1 à 21) en-dessous selon le cas:

- 1 Il n'est pas permis aux observateurs(trices) d'observer dans le bureau de vote
- 2 Il n'est pas permis aux représentant(e)s des candidats ou des partis politiques d'observer dans le bureau de vote
- 3 Jusqu'à 10h, le bureau de vote n'est toujours pas ouvert
- 4 Le bureau de vote manque de matériel (bulletin de vote, urne, liste d'émargement des électeurs(trices), isoloir, encre indélébile)
- 5 Le bureau de vote manque de kit d'authentification biométrique
- 6 le kit d'authentification biométrique ne marche pas
- 7 Il a été permis à plus de 10 électeurs(trices) sans carte d'électeur ni carte nationale d'identité de voter
- 8 Il a été permis à plus de 10 électeurs(trices) ayant déjà de l'encre indélébile sur leurs doigts de voter
- 9 Il a été permis à plus de 10 électeurs(trices) dont les empreintes digitales n'ont pas été reconnues par le kit informatique de voter
- 10 Il a été permis à plus de 10 électeurs(trices) dont les noms ne figurent pas sur la liste électorale de voter
- 11 Intimidation, harcèlement ou violences contre les agents des bureaux de vote
- 12 Intimidation, harcèlement ou violences contre les représentant(e)s des candidats ou des partis politiques
- 13 Intimidation, harcèlement ou violences contre les observateurs(trices)
- 14 Intimidation, harcèlement ou violences contre les électeurs(trices)
- 15 Les opérations de vote ont été suspendues
- 16 Les opérations de vote ne sont pas terminées le jour de l'élection
- 17 Le dépouillement ne s'est pas fait dans le bureau de vote
- 18 Les bulletins de vote ont été arbitrairement attribués à un candidat(e)
- 19 Les résultats n'ont pas été annoncés dans le bureau de vote après le dépouillement
- 20 Les résultats n'ont pas été reportés sur le formulaire prévu à cet effet
- 21 Autre

Question XB – Sexe(s) des victime(s)

- 1 Masculin 3 Tous les deux
2 Féminin 4 Je ne sais pas

Question XC – Sexe(s) des auteur(s)

- 1 Masculin 3 Tous les deux
2 Féminin 4 Je ne sais pas

Question XD – Avez-vous personnellement été témoin de cet incident?

- 1 Je suis témoin de cet incident
2 Cet incident m’a été rapporté par quelqu’un d’autre

Partie II – Remplir la feuille de formatage SMS. Envoyer le message SMS au XXXX

Remplir la feuille de formatage SMS ci-dessous sur la base de votre PID (déjà noté sur cette fiche) et le code d’incident que vous avez coché dans la partie I – Code d’incident critique.

Tout message d’incident critique doit commencer avec «TD»	SMS doit	Ecrire le PID de six chiffres qui est déjà noté sur ce formulaire	Question	Répondre (1 à 21)	Question	Répondre (1 à 4)	Question	Répondre (1 à 4)	Question	Répondre (1 à 2)
TD		9 9 9 9 9 9	XA		XB		XC		XD	

Sur le verso de ce formulaire veuillez écrire une description complète de l’incident à savoir : ce qui s’est passé, l’heure de l’incident, le lieu de l’incident, et les acteurs impliqués dans l’incident et éventuellement les dispositions prises par la suite par les autorités compétentes.

Signature: _____ Mobile: _____ Date: _____

Partie III – Description

Dans la mesure du possible veuillez aborder les éléments suivants dans votre description de l’incident critique:

✓ Qui a été impliqué? Qui est (sont) la victime(s) ? Est-ce qu’il(s) est (sont) associé (s) avec un parti politique ou est-ce qu’il(s) fait (font) parti(s) des personnes intervenant dans le processus électoral (par exemple un observateur/observatrice ou un agent/agente électoral) ? Qui est (sont) le(s) auteur(s) ? Est-ce qu’il(s) est (sont) associé(s) avec un parti ou un candidat? Qui a témoigné de cet incident?

✓ Qu’est-ce qui s’est passé? L’incident correspond à quelle catégorie d’incident (veuillez voir le tableau en haut)? Est-ce que des incidents semblables ont déjà eu lieu dans votre département auparavant ? Est-ce que cet incident indique une tendance?

✓ Où est-ce que l’incident avait lieu?

✓ Quand est-ce que l’incident avait lieu?

✓ Pourquoi l’incident avait-il lieu? Est-ce qu’il y avait des alertes ou événements précoces qui auraient pu amener à cet incident?

✓ Comment les gens ont-ils réagi? Est-ce que l’incident a provoqué une augmentation de la tension ? Comment est-ce que les parties prenantes ont réagi à l’incident?

Déclarations

Réforme du Code Électoral: La POECI fait des propositions aux députés

La Plate-forme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) a produit une déclaration pour des suggestions à l'Assemblée nationale relative à la loi sur le code électoral



Lecture de la Déclaration par les responsables de la POECI

I- Les Faits

Le vendredi 27 Mars 2015, la commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire a adopté le projet de loi portant modification des articles 7, 9,11,15, 21, 35, 37, 52, 56, 59, 60, 68, 80, 86, 101,116 et 144 de la loi n°2000-514 du 01 août 2000 portant code électoral et abrogation des dispositions relatives aux élections de sortie de crise.

En prévision de l'examen en plénière dudit projet de loi à l'Assemblée Nationale, la Plate-forme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire(POECI) a procédé à l'analyse dudit projet de la loi en vue de faire à l'attention de

l'assemblée nationale et de la nationale toute entière les observations et recommandations qui lui paraissent nécessaires dans le souci d'améliorer le cadre légal des élections dans notre pays.

II- Analyse

La POECI constate que sur les 194 articles du Code Electoral de sortie de crise de 2000, 17 articles seulement font l'objet de propositions d'amendement. Tout en se réjouissant de ce que les propositions du gouvernement prennent en compte certaines des dispositions proposées en novembre 2013 par la coalition de la société civile pour la réforme électorale (COREFCEI), la POECI déplore que des aspects tout aussi importants des propositions sus visées de la COREFCEI aient été ignorées par le projet de loi du gouvernement.

Ce sont notamment celles relatives :

- ✓ Au couplage des élections générales (élections présidentielles et législatives) d'une part et des élections locales (régionales et municipales) d'autre part ;
- A la parité homme-femme sur les listes de candidature
- ✓ A la fixation du délai imparti à la CEI pour la proclamation des résultats provisoires qui dans les propositions de la COREFCEI étaient de trois jours francs au lieu de cinq comme proposé par le présent projet de loi.

S'agissant du couplage des élections, il procède d'une tendance observée dans la plupart des pays africains comme en témoignent les récentes élections au Nigéria, (Présidentielle, sénatoriale). Il permet également d'importantes économies budgétaires tout en renforçant le jeu démocratique et la participation citoyenne

Quant à la parité, elle est conforme à la vision du Président de la République exprimée dans son programme de gouvernement et aux revendications légitimes des femmes qui aspirent à occuper les places qui leur reviennent au niveau de la sphère de prise de décision. Enfin la fixation du délai de trois jours pour la proclamation des résultats a pour souci de faire l'économie d'une longue attente qui est source de suspicion de tension sociale très forte et de risque de violence post-électorale.

Au regard de ce qui précède, la POECI propose à l'Assemblée Nationale la révision des articles 7, 9,11, 12,13 15,16 21, 24 25 26 34 35,36 37 39,41 44, 46, 52,54 56, 59, 60, 63, 64 68, 69,71 80, 85, 86, 88, 101, 106, 109, 115, 116, 134, 136, 144 et 145 du code électorale de 2000. La POECI informe l'assemblée Nationale qu'elle dispose des propositions écrites sur l'ensemble des articles ci-dessus cités.

OBSERVATION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE: DECLARATION A MI PARCOURS DE LA POECI

La Plateforme de la Société Civile pour l'Observation des Élections en Côte d'Ivoire (POECI), organisation non partisane et spécialisée sur les questions d'observation électorale et de promotion de la démocratie, a entamé le 1er juin 2015 ses activités d'observation de la révision de la liste électorale.

102 observateurs et observatrices ont été répartis dans 31 régions et 2 districts autonomes, 67 départements, 94 sous-préfectures, 96 communes et 402 centres d'enregistrement sur l'ensemble du territoire ivoirien avec pour obligation d'observer chaque jour 102 centres. Les observateurs remontent les données en temps réel par SMS après avoir rempli des fiches d'observations et des grilles d'incidents.

De manière globale, les opérations de révision de la liste électorale de 2010 qui ont débuté le 1er juin 2015 se déroulent dans un climat apaisé.

Les problèmes logistiques liés à la délocalisation des centres de recensements lors de la première semaine se sont résolus progressivement mais demeurent une source de préoccupation dans l'orientation des requérants et requérantes.

Au groupe scolaire la paix d'Ayama, dans la région de la Mê, Sud Comoé, des affiches de fortune ont été confectionnées pour indiquer le centre de recensement, difficile pour le requérant ou la requérante...

La mission d'observation de la POECI note une faible affluence avec une moyenne de 45 requérants/requérantes dont 15 femmes par centre de recensement observé depuis le début des opérations de la révision de la liste électorale.

À mi-parcours de la révision de la liste électorale, la mission d'observation de la POECI a pu observer sans difficultés dans 90% des centres de recensements visités; l'accès a été refusé aux observateurs/observatrices à Kokoumbo, Toumodi et Bangolo.

Seize pourcent des centres de recensement observés ne sont pas accessibles aux requérants et requérantes dus à des changements de lieux occasionnés par les examens scolaires de fin d'année.

Le kit de recensement est présent et fonctionnel dans 90% des centres de recensement observés.

OBSERVATION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE: AFFLUENCE EN LEGERE HAUSSE DANS LES CENTRES DE RECENSEMENT ET PROLONGATION DE LA PERIODE DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Abidjan, le 03 juillet 2015

La Plateforme de la Société Civile pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire (POECI), organisation non partisane et spécialisée sur les questions d'observation électorale et de promotion de la démocratie, a entamé le 1er juin 2015 ses activités d'observation de la révision de la liste électorale. 102 observateurs et observatrices ont été répartis dans 31 régions et 2 districts autonomes, 67 départements, 94 sous-préfectures, 96 communes et 402 centres d'enregistrement sur l'ensemble du territoire ivoirien avec pour obligation d'observer chaque jour 102 centres. Les observateurs remontent les données en temps réel par SMS après avoir rempli des fiches d'observations et des grilles d'incidents.

De manière globale, les opérations de révision de la liste électorale de 2010 qui ont débuté le 1er juin 2015 et qui devraient prendre fin le 30 juin 2015, viennent d'être prolongées de deux semaines par le gouvernement à travers le décret n°2015-474 du 30 juin 2015 portant prolongation de la période de révision de la liste électorale au 12 juillet 2015. Cette décision devrait encourager les ivoiriens et ivoiriennes à s'enrôler si des mesures administratives sont prises pour la délivrance rapide des cartes d'identité nationale et des certificats de nationalité.

La Commission Electorale Indépendante a décidé qu'un certain nombre de centres de recensements fixes, deviennent mobiles pour aller à la rencontre des requérants et requérantes dans les zones reculées. Cette proposition devrait s'accompagner d'une plus grande campagne de sensibilisation auprès des populations pour être efficace et pertinente. La mission d'observation de la POECI, note une légère hausse de l'affluence avec une moyenne de 207 requérants/requérantes dont 75 femmes par centre de recensement observé durant la quatrième semaine. Contrairement à la troisième semaine, la proportion de femmes enregistrées a relativement augmenté. Elle est de 40 à 75 femmes en moyenne.

Conclusions à l'issue de la première phase de l'observation de la révision de la liste électorale

L'opération de la révision de la liste électorale, étape importante en vue de l'organisation de l'élection présidentielle a démarré le lundi 1er Juin 2015. La POECI constate dans les localités où ses observateurs sont présents, que cette opération se déroule dans un climat sociopoli-

tique apaisé, sans incident majeur qui pourrait entacher son déroulement pendant les 4 semaines écoulées. Néanmoins des incidents de violences ont été signalés notamment des vols de matériels du recensement à Tanda centre1 d'électeurs au Plateau au centre de recensement Esam , des intimidations et harcèlements à Alépé2 et des violences physiques à Divo4

Dans la nuit du 24 au 25 juin, les agents de la CEI ont été victimes d'un vol. Tous les formulaires déjà renseignés ont été emportés ainsi que le kit informatique ; Certaines femmes du quartier Berte à ALEPE intimident la population en allant de porte à porte pour ne pas qu'elle se fasse enrôler, en contrepartie elles reçoivent 1000FCFA, par personne, cela a été rapporté par les observateurs.

Des centaines d'électeurs et électrices convoyés par bus et cars dans ce centre pour se faire enrôler depuis le début des opérations. Fait observe et rapporte le lundi 29 Juin par une mission de supervision de la POECI.

Violence physique. Dimanche 21 juin 2015 un leader d'un parti politique est venu faire enregistrer ses partisans qu'il a déplacé avec 2 véhicules « MASSA ». C'est à la suite de ce fait que 10 personnes sont venues ce mercredi 24 juin à 14H36 pour une revendication disant qu'il y a eu fraude. Ces 10 personnes ont empêché l'enrôlement d'avoir lieu en jetant des pierres dans le centre. Il n'y a pas eu de blessé parce qu'il n'y a pas eu de

En effet, les opérations de recensement des électeurs/électrices dans les zones soumises à notre observation ont connues une légère amélioration depuis le début du processus en termes d'affluence à l'approche de la clôture des opérations prévues initialement le 30/06/2015 dans certaines localités. La préoccupation constante de certains citoyens et citoyennes est l'accès aux pièces d'identité demandées pour se faire enregistrer notamment pour les nouveaux majeurs. La prolongation en cours n'aura d'effets que si les mesures administratives sont prises pour faciliter l'accès à la carte d'identité et au certificat de nationalité.

En outre, la mission d'observation de la POECI a constaté l'apparition vers la 3ème semaine, d'affiches invitant les personnes sur la liste électorale à se présenter pour la vérification de leur nom sur la liste électorale. Ce qui a apporté un peu plus de confusion sur le mode opératoire dans certains centres et auprès du public. En effet, à cette étape du processus, les nouveaux majeurs étaient la priorité en plus de ceux qui ont changé de nom ou de résidence.

Après 4 semaines de la révision de la liste électorale, la mission d'observation de la POECI a pu observer sans difficultés dans 93% des centres de recensements visités. L'accès a été refu-

sé aux observateurs/observatrices à Kokoumbo, Toumodi et Bangolo mais la situation s'est améliorée avec le document d'accréditation officielle délivrée par la CEI dans la quatrième semaine d'observation et remis aux autorités locales.

96% des centres de recensement observés sont accessibles aux requérants et requérantes. Cela est dû à des efforts d'orientation et d'information des populations dans les dernières semaines de l'opération de révision de la liste électorale. La POECI et ses organisations membres ont initié dans ce sens une brigade des Tics sur les réseaux sociaux avec l'appui de l'USAID et du NDI pour inciter les jeunes à aller massivement se faire enrôler, ainsi que deux applications dont une sur la géolocalisations des centres de recensements accessibles sur le site de la CEI et l'autre sur la sensibilisation des électeurs.

13% des centres de recensements observés ne sont pas accessibles aux personnes en situation deshandicapés physiques. Le kit informatique de recensement est présent et fonctionnel dans 95% des centres de recensement observés.

La loi électorale ne prend pas en compte la question du convoyage des électeurs/électrices dans des centres de recensements. En effet, il suffit que l'électeur/électrice ait un intérêt économique ou social pour changer de bureaux et de lieux de votes. La mission d'observation de la POECI attire l'attention de la CEI sur ces faits qui peuvent fausser les rapports de force entre candidats à une élection et constituer des sources de violences.

La mission note également que les partis politiques ont seulement dans la dernière semaine, mobilisés leurs électeurs/électrices à se faire enregistrer. Il est important que les acteurs politiques observent également le mode opératoire de l'enregistrement pour s'apercevoir du respect ou non de la loi électorale par les agents de recensement et de l'intégrité du processus de révision de la liste électorale. A peine 4% des centres de recensements observés ont été visités par des mandataires de partis politiques.

Les activités de sensibilisation ont été tardivement mises en place par la Commission Electorale Indépendante à travers les Organisations de la Société Civile, mais ont largement contribué à rehausser l'affluence dans la troisième et dernière semaine des opérations. Elles auraient pu être permanentes durant toute la période de révision de la liste électorale et avoir plus de ressources pour plus d'impact dans la mobilisation des électeurs/électrices.

Les agents de recensements n'ont pas encore été payés, une avance leur a été remise et peu savent exactement le montant exact qui leur sera verse à la fin des opérations. Ce qui peut

entraîner des perturbations dans la suite des opérations si une communication claire et précise n'est pas donnée aux agents sur leurs émoluments.

Enfin, la mission d'observation de la POECI a enregistré au total 170 incidents sur les quatre semaines au centre d'appels de la POECI mis en place. Il s'agit essentiellement de centres non ouverts et ou délocalisés et ou fermés de manière imprévues (118), de refus d'accès à des centres de recensements par nos observateurs/observatrices (16), et d'autres incidents divers mineurs (36).

Tous ces incidents ont fait l'objet de communication auprès de la Commission Electorale Indépendante pour leur prise en charge.

Recommandations :

Au regard de ce qui précède, la POECI fait les recommandations suivantes :

Concernant l'accès aux pièces d'identité :

Rendre gratuites toutes les opérations de délivrance de pièces d'identité dans le but de se faire enregistrer sur les listes électorales ;

Engager une discussion entre les secteurs de la justice et de l'administration territoriale afin de faciliter la délivrance des certificats de nationalité et des cartes d'identité actuellement en souffrance dans les différentes administrations ;

Faire le point entre les services de l'ONI et des sous-préfectures pour faciliter la délivrance des cartes d'identité nationale ou l'accès au certificat de nationalité pour les requérants en vue de leur utilisation pour se faire enregistrer ;

- ✓ Renforcer la présence et le déploiement du personnel judiciaire dans les administrations pour accélérer la délivrance des certificats de nationalité ;

Concernant la mobilisation des populations notamment des requérants et requérantes :

Renforcer les activités de sensibilisation sur le terrain pour mobiliser les populations à se faire enregistrer à travers une véritable implication des leaders communautaires, de l'administration préfectorale des chefs traditionnels et des leaders religieux en mettant à la disposition des Organisations de la Société Civile, des moyens pour ce faire ;

Renforcer la communication de masse et en langues locales par l'utilisation des radios communautaires afin d'orienter les personnes désireuses de se faire recenser ;

Concernant la participation des acteurs politiques

Inviter les partis politiques à faire plus d'efforts dans le suivi du processus de recensement des électeurs à travers l'observation mais aussi par la sensibilisation de leurs militants en vue du recensement.

Inviter les partis politiques à s'engager dans la révision du code de bonne conduite et à développer des activités de formation de leurs militants et militantes pour des élections apaisées;

Concernant la Commission Electorale Indépendante

Assurer le paiement des agents de recensements sur toute l'étendue du territoire dans les délais pour éviter tout blocage du processus de recensement ;

Communiquer avec les commissions électorales locales afin d'engager des actions locales de proximité et de mobilisation des populations en âge de voter.

Conclusion :

La POECI se félicite de la prolongation de la période de révision de la liste électorale. Elle appelle le gouvernement, notamment l'administration préfectorale et judiciaire, à prendre des mesures pour faciliter la délivrance des pièces d'identité en vue d'assurer un succès des opérations en cours.

La POECI continuera sa mission d'observation de la révision de la liste électorale en mobilisant à nouveau ses 10 superviseurs/superviseuses et 102 observateurs/observatrices.

La POECI appelle tous les intervenants à faire plus d'efforts de sensibilisation des citoyens sur l'importance de se faire enrôler.

La POECI invite tous les citoyens et citoyennes en âge de voter, à venir massivement se faire enregistrer afin de participer aux prochaines élections dans un climat apaisé.

La POECI exhorte les partis politiques à sensibiliser leurs militants et militantes sur l'importance de l'enrôlement et les invite à aller s'inscrire.

La POECI remercie la Commission électorale indépendante pour la collaboration avec la société civile engagée dans l'observation du processus électoral et se félicite de la prise en compte de ses observations et recommandations dans un cadre de partenariat pour le succès de l'échéance électorale à venir en Côte d'Ivoire.

FINALE SUR L'OBSERVATION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE FAIBLE ENREGISTREMENT DE NOUVEAUX ELECTEURS ET ELECTRICES

Abidjan, le 24 juillet 2015

SYNTHÈSE

L'opération de révision de la liste électorale de 2010 qui a débuté le 1er juin 2015 devrait prendre fin le 30 juin 2015. Sur proposition de la Commission Electorale Indépendante, elle a été prolongée au 12 juillet 2015 par le gouvernement par le décret n°2015-474 du 30 juin 2015 portant prolongation de la période de révision de la liste électorale jusqu'au 12 juillet 2015. Cette décision a permis d'enrôler plus d'ivoiriens et d'ivoiriennes. En effet, la CEI avait au 30/06/2015 enrôler 175 676 nouveaux électeurs puis au 12/07/2015, 334 788 en Côte-d'Ivoire. Toutefois ces données restent largement en deçà des estimations initiales de près de 3.000.000 de potentiels nouveaux électeurs à enrôler. Par exemple pour Abidjan, seulement 217.129 personnes se sont déplacées dans les centres de recensements dont 140,339 de la catégorie 1 pour des changements et 76,790 de la catégorie 2 comme de potentiels nouveaux électeurs.

En effet, le processus de révision de la liste électorale a été émaillé par des difficultés d'ordre administratives liées à l'acquisition et à la disponibilité des pièces d'identité notamment le certificat de nationalité et la Carte nationale d'identité devant permettre aux populations désireuses de faire recenser

La mission d'observation de la POECI note également une mobilisation tardive autour du processus aussi bien par l'administration territoriale que des partis politiques. Les activités de communication de masse et de proximité ont été insuffisantes pour accompagner une telle campagne de mobilisation des citoyennes et citoyens à accomplir leurs devoirs civiques. Aussi, la période choisie pour une telle opération n'était pas suffisamment propice à cause des pluies, des activités champêtres et des examens de fin d'année pour de nombreux jeunes concernés par cette opération. Enfin, la mission d'observation de la POECI note une légère affluence des centres de recensements à la clôture de l'enrôlement avec une moyenne de 381 requérants ou requérantes dont 142 femmes par centre de recensement observé. Cette opération s'est déroulée dans un climat sociopolitique globalement apaisé, sans incident majeur

susceptible d'entacher son déroulement ou de porter atteinte à la crédibilité du processus de révision de la liste électorale

Conclusions de l'observation de la révision de la liste électorale

L'opération de la révision de la liste électorale, étape importante en vue de l'organisation de l'élection présidentielle a démarré le lundi 1er Juin 2015 et a pris fin le 12 juillet 2015 après une prolongation. La POECI a déployé 102 observateurs/observatrices et 10 superviseurs/superviseuses sur l'ensemble du territoire national. Un dispositif de quartier général installé à Abidjan et une plateforme technologique a reçu les données provenant des 408 centres de recensement fixes observés pendant ces 6 semaines de recensement. La Plateforme de la Société Civile pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire (POECI), organisation non partisane et spécialisée sur les questions d'observation électorale et de promotion de la démocratie, a entamé le 1er juin 2015 ses activités d'observation de la révision de la liste électorale. 102 observateurs et observatrices ont été répartis dans 31 régions et 2 districts autonomes, 67 départements, 94 sous-préfectures, 96 communes et 402 centres d'enregistrement sur l'ensemble du territoire ivoirien avec pour obligation d'observer chaque jour 102 centres. Les observateurs remontent les données en temps réel par SMS après avoir rempli des fiches d'observations

La mission d'observation de la POECI a constaté que l'opération dans les localités où ses observateurs étaient présents s'est déroulée dans un climat sociopolitique apaisé, sans incident majeur susceptible d'entacher son déroulement ou de porter atteinte à la crédibilité du processus de révision de la liste électorale.

Nonobstant ce qui précède, il convient de relever que près de 210 incidents sont survenus dans certaines localités en présence des observateurs de la POECI, dont 168 pendant la période allant du 1er au 30 juin 2015 et 42 du 1er au 12 juillet 2015. Ainsi, durant la période de prolongation de deux semaines, ces incidents se répartissent comme suit : fermeture imprévue de centre (8), centres mobiles (11) centres délocalisés (4) centres non ouverts (6) autorisation de se faire enregistrer sans les documents (4) Ouverture tardive de centre (2) et refus de collaborer (1).

Pour ce qui concerne l'ouverture des centres de recensement, les données recueillies sur le terrain sur les 408 centres couverts par nos observateurs, 91% des centres ont ouvert

à l'heure entre 8h et 8h30 et seuls 9% ont connu du retard et ouvraient après 8H30. Cette situation a été observée en raison du retard pour la mise en place du dispositif pour le recensement ou du retard des agents électoraux.

La mission d'observation de la POECI note également que les procédures et le mode opératoire de révision de la liste électorale de 2010 ont été appliquées de manière uniforme à 94% aux requérantes et requérants qui se présentaient dans les centres de recensement. Seulement 6% des centres de recensement où les procédures n'étaient pas appliquées de façon uniforme pour des raisons d'insuffisance de formation et d'information et surtout de communication sur l'utilisation du certificat de nationalité sécurisé ou non. L'utilisation du matériel par les opérateurs techniques a été parfaitement maîtrisé à 97% malgré quelques difficultés constatées dans certains cas notamment la batterie souvent déchargée et qu'il fallait remplacer ou recharger dans des lieux dépourvus d'électricité. Il convient de souligner la bonne tenue des kits informatiques sur toute l'opération.

En outre, la mission d'observation de la POECI relève un accent sur la participation des femmes comme agent de recensements avec une moyenne de 78% des centres de recensements couverts qui avaient au moins une femme. La participation des femmes au niveau des requérantes s'est chiffrée à une moyenne de 73 femmes sur 200 requérants au cours de cette activité de révision de la liste électorale soit 36,5%. La mission d'observation de la POECI constate que 12% des centres de recensements couverts ne sont pas accessibles aux personnes souffrant d'handicap car situés le plus souvent en hauteur ce qui ne permet pas à ces personnes d'y accéder aisément.

La mission d'observation de la POECI observe également que les partis politiques étaient quasi absents pour surveiller le processus de révision de la liste électorale. Seuls des délégués des partis politiques tels que le PDCI et le RDR ont fait des visites dans les centres de recensement couverts par les observateurs de la POECI.

Il convient d'attirer l'attention des partis politiques à s'engager davantage à la surveillance du processus à travers une participation efficiente de leurs délégués, ce qui leur permettrait de faire des contributions basées sur des faits en vue de l'amélioration du processus de révision de la liste électorale. La mission d'observation de la POECI déplore que les activités de sensibilisation aient été tardivement mises en place par la Commission Electorale Indépendante à travers les Organisations de la Société Civile et au niveau des médias mais ont largement contribué à rehausser l'affluence des requérantes ou requérants les dernières semaines de la révision de la liste électorale.

Recommandations :

Au regard de ce qui précède, la POECI fait les recommandations qui suivent : Au vu des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées, il est important de constater que la révision de la liste électorale de 2010 n'a pas connu le succès escompté. La participation de tous les ivoiriennes et des ivoiriens au processus électoral est un gage de vitalité démocratique et de renforcement de la légitimité des institutions.

La Côte d'Ivoire ne peut pas faire l'économie de cela, après la crise post électorale. Il revient au gouvernement et à la CEI de rassurer les populations etcitoyens et de les mobiliser à garantir un scrutin libre, transparent, inclusif et démocratique ;

ENVIRONNEMENT ELECTORAL PAISIBLE, LES IVOIRIENS ET IVOIRIENNES DOIVENT LE CONFIRMER PAR UN VOTE PACIFIQUE

Abidjan, le 23 Octobre 2015

La Plateforme de la Société Civile pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire (POECI), organisation non partisane et spécialisée sur les questions d'observation électorale et de promotion de la démocratie, a entamé depuis le 1er juin 2015 ses activités d'observation du processus électoral. Dans la poursuite de son action, elle fera l'observation électorale par la méthode du comptage rapide des votes le 25 Octobre 2015. 755 observateurs et observatrices dont 41% des femmes, 119 coordonnateurs/coordonnatrices, 14 superviseurs et 28 agents de collecte de données seront mobilisés, le jour du scrutin présidentiel pour observer le processus de vote et les résultats issus de ces élections. Dans chaque district, chaque région et chaque département de la Côte d'Ivoire, la POECI sera la seule organisation a déployé des observateurs/observatrices formés avec pour obligation d'observer le scrutin sur l'ensemble du territoire et de remonter les données en temps réel par SMS après avoir rempli des fiches d'observations et des grilles d'incidents. La POECI partagera avec la population, les organes de gestion des élections et les acteurs politiques les résultats de son observation des élections présidentielles à partir de son quartier général à l'hôtel Pullman du 20 au 27 Octobre 2015. LE 25 OCTOBRE 2015

Résumé

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) a entamé depuis le 1er juin 2015 des activités d'observation électorale ayant des observateurs et observatrices présentes dans chaque district, région, et département

de la Côte d'Ivoire. A 48 heures du scrutin présidentiel, la POECI présente son observation de la situation électorale et son dispositif d'observation par le comptage rapide des votes. Le comptage rapide des votes est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs). Ainsi, la POECI recevra l'information en temps réel des aspects importants du déroulement du vote dans tout le pays. La méthodologie PVT permettra aussi à la POECI de manière indépendante de dégager des tendances des résultats conformément à la volonté des électeurs et électrices.

Depuis le 20 octobre 2015, la POECI a installé son Quartier General. La permanence sera assurée par la présence de 28 agent(e)s de collecte de données et 14 superviseur(e)s de la POECI. Des simulations ont été conduites les 21 et 23 Octobre 2015, permettant aux observateurs et observatrices d'envoyer des SMS fictifs dans le but de tester leurs maîtrises des questions abordées dans les grilles d'observation et d'apprécier la capacité du centre de collecte de données à gérer ces informations.

Sur base des données recueillies jusqu'au 22 octobre 2015 dans le cadre de son projet d'observation pré-électorale, la POECI félicite le peuple ivoirien sur le déroulement paisible de la période de campagne électorale tout en attirant l'attention des autorités sur la récente hausse en rapports de la destruction des matériaux de campagne. La POECI se félicite des dispositions prises par la CEI pour augmenter la nature des pièces à présenter pour le retrait des cartes d'électeurs et d'électrices, mais note avec regret le manque d'engouement des électeurs et électrices dans la phase de retrait des cartes d'électeurs. Dans les jours qui restent avant l'élection, la POECI encourage la Commission Electorale Indépendante et la société civile à poursuivre leurs activités de sensibilisation auprès des électeurs et électrices potentiels. Elle appelle les ivoiriens et ivoiriennes à exercer de manière pacifique leur droit de vote.

Introduction

À 48 heures du scrutin présidentiel qui ouvre le nouveau cycle électoral en Côte d'Ivoire, la Plateforme des Organisations de la Société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) présente son observation de la situation électorale et son dispositif d'observation par le comptage rapide des votes.

L'ensemble des 14 superviseurs, 119 coordonnatrices et coordonnateurs, 755 observatrices et Observateurs ont été sélectionnés, formés et seront déployés le 25 octobre pour l'observation du scrutin présidentiel par la méthodologie du comptage rapide des votes. A la différence d'autres missions d'observation, la POECI a sélectionné des bureaux de votes à travers un échantillonnage aléatoire et représentatif sur tout le territoire national. Le jour du scrutin, les

observatrices et observateurs POECI suivront de près le déroulement du vote dans les bureaux de votes spécifiques, et consigneront leurs observations sur des grilles d'observation préétablies. Ils transmettront leurs conclusions, y compris le décompte du vote pour le bureau indiqué, par un SMS codé envoyé à une base de données centralisée à Abidjan pour traitement rapide par des statisticiens et informaticiens professionnels. Depuis mi-août 2015, les 119 coordonnateurs et coordonnatrices de la POECI recueillent des informations toutes les deux semaines sur l'environnement pré-électoral et sont attentifs aux signes ou aux incidents ayant trait à la violence électorale.

À ce jour, 34 sessions de formations prévues se sont déroulées dans 27 localités de la Côte d'Ivoire avec une participation de près de 100% des observateurs et observatrices. Les équipes de la POECI ont réalisé ces activités en parcourant tout le pays et en rencontrant les autorités locales pour les entretenir de la mission d'observation de la POECI.

Des simulations ont été conduites les 21 et 23 Octobre 2015, permettant aux observateurs et observatrices d'envoyer des SMS tests dans le but de vérifier leurs maîtrises des questions abordées dans les grilles d'observation et d'apprécier la capacité du centre de collecte de données à gérer ces informations.

Étant donné que nous amorçons la dernière phase de l'élection présidentielle, et comme prévu dans le projet de mise œuvre du PVT, la POECI a déployé tout son matériel et l'ensemble de son équipe au Quartier General.

1- Présentation du Quartier General de la POECI

Le comptage rapide des votes ou le PVT de la POECI est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs). Elle a été utilisée avec succès à travers le monde depuis 1986. Parmi les pays africains ayant organisé un PVT, on compte le Nigeria (2015 et 2011), la Tunisie (2014), le Malawi (2014 et 2009), le Ghana (2012 et 2008), le Kenya (2013 et 2010) et la Zambie (2011 et 2008).

Il convient de souligner que la méthodologie PVT, dans sa phase pratique, nécessite la mise en place d'un centre de collecte de données. Ce centre va accueillir des agents de collecte de données qui seront dans un premier temps formé à la connaissance de la méthode du PVT. Dans un second temps, ces agents, en place au quartier général, seront en contact permanent avec les observatrices et observateurs sur le terrain pour recueillir toutes les données utiles dans le cadre de leurs missions

Le centre de collecte sera l'endroit le plus animé le jour du scrutin parce qu'une quarantaine de personnes seront à pied d'œuvre - sans relâche - pour assurer l'entrée effective de toutes les données et la production de toutes les communications de la POECI.

2- Analyse de la situation préélectorale

2-1 Déroulement de la campagne électorale

Depuis le début officiel de la campagne, les observateurs et observatrices de la POECI constatent que les différents partis politiques et candidats indépendants se mobilisent à travers le pays. Selon les données de la dernière période d'observation (du 8 au 22 octobre 2015), le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) mène des activités de campagne dans 94% des départements du pays. Selon les données recueillies de l'observation, les partis de l'opposition mènent des activités de campagne dans 74% des départements bien que les candidats indépendants mènent des activités de campagne dans 66% des départements.

Selon les observations de la POECI, l'environnement pré-électoral reste paisible du 8 au 22 octobre 2015. Néanmoins, la POECI constate avec regret des actes de destruction d'affiches de campagnes dans 12 départements y compris le district d'Abidjan. Dans les départements de Divo et de Lakota, des manifestations de combattants démobilisés ont été constatées par nos observateurs et observatrices.

La POECI encourage les citoyens, les agents de sécurité, et tout individu menant des activités de campagnes électorales à contribuer à l'objectif d'une élection apaisée et à condamner tout appel à la violence, toute acte de destruction de biens privés ou publics et tout acte empêchant la participation de certains électeurs ou électrices.

Néanmoins, la POECI déclare qu'elle n'a pas connaissance à ce jour d'incident majeur. Les informations venant des observatrices et observateurs déployés sur l'ensemble du territoire font état d'une campagne globalement apaisée.

2-2 Retrait des cartes d'électeurs

La POECI se félicite des dispositions prises par la CEI pour augmenter la nature des pièces à présenter pour le retrait des cartes d'électeurs et d'électrices.

Cependant, la POECI note avec regret le manque d'engouement des électeurs et électrices dans la phase de retrait des cartes d'électeurs. Elle déplore le fait que peu d'organisations de la société civile ait été associée à la sensibilisation pour le retrait des cartes d'électeurs. Ce

dernier est une étape importante dans la mobilisation des électeurs et électrices le jour du vote.

À ce propos, la POECI déplore également le déficit de communication de proximité pour inciter les électeurs au retrait des cartes.

2-3 Education civique électorale

Selon les données recueillies entre le 8 et 22 octobre, pendant cette période il y avait des campagnes de sensibilisation menées par la CEI dans 45% des départements et des campagnes de sensibilisation menées par la société civile dans 52% des départements. La POECI tient cependant à féliciter la CEI et la société civile sur la répartition de ces activités de campagne qui se sont déroulés dans chaque district de la Côte d'Ivoire pendant cette période.

La POECI reste optimiste sur le taux de participation car il est toujours possible de retirer sa carte d'électeur le jour même du vote. Elle appelle les ivoiriens et ivoiriennes à exercer de manière pacifique leur droit de vote en retirant leurs cartes d'électeurs/électrices et en allant voter et en attendant les résultats de la Commission Electorale et de la cour constitutionnelle dans la paix.

La POECI encourage les acteurs de la société civile et de la Commission électorale indépendante (CEI) à renforcer leurs efforts d'éducation civique pour que les électeurs et électrices se rendent aux urnes le jour de l'élection.

Conclusion

La POECI entend pleinement jouer son rôle par la mise en œuvre d'une observation citoyenne et transparente à travers la méthode du Comptage Rapide de Votes. Pour rappel, il ne s'agira pas pour nous de donner des résultats. Cela est du ressort de la commission électorale indépendante selon la loi électorale.

La POECI se félicite de l'environnement préélectoral paisible et appelle les ivoiriens et les ivoiriennes à le confirmer par un vote pacifique le 25 Octobre 2015.

Aussi, la société civile ivoirienne tient à montrer qu'elle est un acteur important dans/pour la vie démocratique de la Côte d'Ivoire. En mettant ce dispositif en place, la POECI veut rassurer les ivoiriens et les ivoiriennes que les élections sont des moments importants pour renouveler leurs choix des gouvernants et que cela peut se faire de manière intègre, pacifique, inclusive et démocratique.

La POECI invite les acteurs du processus électoral à maintenir cette atmosphère paisible jusqu'à la proclamation des résultats. La POECI exhorte les candidats et les partis politiques à faire preuve de maturité démocratique en respectant toutes les dispositions du code électoral ivoirien et en utilisant tous les recours légaux en cas de contestations.

La POECI remercie l'ensemble de ses observateurs et observatrices mobilisés sur le terrain depuis juin 2015 et se félicite de leur engagement en faveur de la démocratie et de la transparence du processus électoral.

La POECI collabore avec l'ensemble d'autres missions d'observation nationales et internationales pour coordonner leurs efforts d'observations dans le but de mutualiser leur déploiement et le partage d'informations.

La POECI invite encore une fois, les ivoiriennes et ivoiriens à faire preuve de patriotisme et d'engagement citoyen, de participer activement au vote afin de tourner la page des élections violentes que connaît régulièrement la Côte d'Ivoire. Celle de 2015 ouvrira le chemin de la consolidation des institutions de la République et de la démocratie, ouvrant la voie du développement économique et sociale.

Le projet de Comptage Rapide des Votes bénéficie de l'appui financier de l'Agence Américaine d'Aide au Développement (USAID) et de l'appui technique du National Democratic Institute for International Affairs (NDI).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ENVIRONNEMENT ELECTORAL PAISIBLE -- LES IVOIRIENS DOIVENT LE CONFIRMER PAR UN VOTE PACIFIQUE LE 25 OCTOBRE 2015

23 octobre - Abidjan

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) a entamé depuis le 1er juin 2015 des activités d'observation électorale ayant des observateurs et observatrices dans chaque district, région, et département de la Côte d'Ivoire.

A 48 heures du scrutin présidentiel, la POECI présente son observation de la situation électorale et son dispositif d'observation par le comptage rapide des votes. Le comptage rapide des votes est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs).

« La POECI recevra l'information en temps réel des aspects importants du déroulement du vote dans tout le pays ». **Imam Kone IBRAHIM, président de la POECI**

Depuis le 20 octobre 2015, la POECI installe son Quartier General et son centre de collecte de données à l'hôtel Pullman. Des simulations ont été conduites les 21 et 23 Octobre 2015, permettant aux observateurs et observatrices d'envoyer des SMS tests dans le but de vérifier leurs maîtrises des questions abordées dans les grilles d'observation et d'apprécier la capacité du centre de collecte de données à gérer ces informations.

« La POECI appelle le peuple ivoirien à exercer de manière pacifique leur droit de vote et de manière apaisée dans le même esprit que s'est déroulée la campagne électorale »

-- **Dr Kodjo Marie-Paule, Porte-Parole de la POECI.**

La POECI félicite le peuple ivoirien pour le déroulement paisible de la campagne électorale. Néanmoins, elle tient à signaler des incidents dans certaines localités portant notamment sur la destruction des affiches des candidats. La POECI se réjouit des dispositions prises par la CEI pour augmenter la nature des pièces à présenter pour le retrait des cartes d'électeurs et d'électrices, mais note avec regret le manque d'engouement des électeurs/trices dans la phase de retrait desdites cartes. La POECI appelle les ivoiriens et les ivoiriennes à confirmer l'environnement électoral par un vote pacifique le 25 Octobre 2015.

Pour plus d'informations, prière de joindre Dr Kodjo Marie-Paule, Porte-Parole de la POECI au 45255336

PREMIER COMMUNIQUÉ DE LA POECI: DÉMARRAGE DES ÉLECTIONS MALGRÉ CERTAINS RETARDS QUANT À L'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) est une coalition non-partisane mise en place à l'effet de promouvoir la participation citoyenne, la transparence électorale et une démocratie plus forte en Côte d'Ivoire par l'observation des élections. Ce dimanche le 25 octobre 2015 la POECI a déployé des observateurs/trices selon un échantillon aléatoire et représentatif de 755 bureaux de vote couvrant chacun des 14 districts et des 107 départements de la Côte d'Ivoire. Actuellement, 98% de ses observateurs et observatrices sont sur place et

ont la possibilité d'envoyer leurs rapports d'observation aux heures prédéterminées par le biais des SMS codés.

Sur fond des rapports recueillis à l'heure actuelle (742), la POECI estime que le vote a bien démarré malgré des retards constatés quant à l'ouverture de certains bureaux de vote. La POECI appelle la Commission Electorale Indépendante (CEI) de s'assurer que tout bureau de vote soit munit de tous les matériaux nécessaires au démarrage des opérations de vote et que les derniers bureaux de vote à ouvrir soient opérationnels dans les meilleurs délais. Parmi ses premiers constats la POECI diffuse les informations suivantes sur le processus :

- ✓ Le vote a commencé avant 8h00 dans 58% des bureaux de vote (BV) et avant 10h 30 dans 96% des BV.

Trois agent(e)s de la CEI étaient présents dans 88% des bureaux de vote



- ✓ Trois agent(e)s de la CEI étaient présents dans 88% des BV. Dans 11% des BV, deux des agents électoraux étaient des femmes ; dans 39% des BV une des agents électoraux était 1 femme ; et dans 50% des BV il n'y avait aucun agent électoral femme. Uniquement 11% des BV avaient une femme comme président de BV.
- ✓ 99% des BV disposaient d'une urne qui a été montrée vide dans 97% des BV et qui a été montrée scellée dans 91% des BV.
- ✓ 99% des BV disposaient de l'encre indélébile et 96% des BV disposait d'un kit d'authentification biométrique
- ✓ L'isoloir était placé de sorte à assurer le secret du vote dans 96% des BV.
- ✓ Il y avait des agents de sécurité présents dans 91% des centres de vote.
- ✓ La POECI a reçu très peu de rapports sur des observateurs/trices à qui on a interdit d'observer. Nous avons uniquement 9 cas dont 6 cas ont été rapidement réglés.

COMMUNIQUÉ NUMÉRO DEUX : L'UTILISATION DU KIT D'AUTHENTIFICATION BIOMÉTRIQUE

25 octobre 2015 - Abidjan

La Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) est une coalition non-partisane mise en place à l'effet de promouvoir la participation citoyenne, la transparence électorale et une démocratie plus forte en Côte d'Ivoire par l'observation des élections. Ce dimanche le 25 octobre 2015 la POECI a déployé des observateurs/trices selon un échantillon aléatoire et représentatif de 755 bureaux de vote couvrant chacun des 14 districts et des 107 départements de la Côte d'Ivoire.

Sur base des informations actuelles (727 rapports recueillis auprès de 96% des observateurs/trices), **la POECI constate que dans 29% des bureaux de vote le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment donné avant 12h00.** La POECI appelle la Commission Electorale Indépendante (CEI) à **encourager ses agents de bureaux de vote dans les lieux affectés de continuer le vote sur base de la vérification manuelle de l'identité des électeurs et électrices en cas de panne définitive.**

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE : ELECTION PRÉSIDENTIELLE S'EST BIEN DÉROULÉE MALGRÉ DES RETARDS QUANT À L'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

26 octobre 2015 - Abidjan

Introduction

Le 26 octobre 2015 la Plateforme des organisations de la société civile pour l'Observation des élections en Côte d'Ivoire (POECI) circule sa déclaration préliminaire sur le déroulement de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015. La POECI a déployé environ 1,000 observateurs et observatrices sur le territoire nationale du pays recouvrant chacun des 14 districts et des 107 départements de la Côte d'Ivoire. La POECI a déployé des observateurs et observatrices fixes aussi bien que des observateurs et observatrices mobiles. La POECI a entamé depuis le 1er juin 2015 des activités d'observation électorale y compris l'observation de l'enregistrement des électeurs(trices) sur la liste électorale et l'observation de l'environnement pré-électoral. Pendant cette phase pré-électorale, la POECI ayant des obser-

vateurs et observatrices présentes dans chaque district, région, et dans chaque département de la Côte d'Ivoire.

Conformément à sa déclaration du 23 octobre 2015, la POECI a mis en place un dispositif d'observation par le comptage rapide des votes ou le PVT. Le comptage rapide des votes est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs). Les informations recueillies de cet exercice d'observation sont précises, ponctuelles et traitent de différents aspects du mode opératoire de l'élection (du démarrage du vote au déroulement du vote, au dépouillement et jusqu'à l'annonce des résultats dans les bureaux de vote).

Pour l'observation du comptage rapide des votes, la POECI a soigneusement recruté et formé ses observateurs et observatrices qui se sont déployés dans un échantillon aléatoire et représentatif de 755 bureaux de vote. Les observateurs et observatrices ont observé dans leurs bureaux de vote désignés toute la journée du l'ouverture jusqu'à l'affichage des résultats. Les observateurs et observatrices ont envoyé leurs observations par le biais des SMS codés selon un chronogramme prédéterminé fixe, ce qui a permis à la POECI de diffuser périodiquement au grand public des informations pertinentes à travers les médias sociaux et les médias traditionnels.

Présentation de la POECI

La POECI est une coalition non-partisane regroupant 14 composants de la société civile et mise en place à l'effet de promouvoir la participation citoyenne, la transparence électorale et une démocratie plus forte en Côte d'Ivoire. Les rapports de la POECI se fondent sur des données réelles recueillies auprès des observateurs et observatrices accrédités pour la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Résumé

Mesdames et messieurs, vu que le vote et l'annonce des résultats dans les bureaux de vote avaient lieu hier soir, la POECI voudrait consacrer cette conférence de presse sur le démarrage, le déroulement du vote, le dépouillement, et l'affichage des résultats. Au stade actuel, la POECI a recueilli et traité la totalité des rapports des 755 de ses observateurs et observatrices soit 100% des données possibles selon l'échantillon aléatoire et représentatif.

Sur la base de ses informations, la POECI estime que l'élection s'est bien déroulée dans l'ensemble selon le mode opératoire préconisé par la CEI. Ce scrutin accordé aux ivoi-

rien(ne)s des opportunités crédibles et paisibles de se rendre aux urnes -- nonobstant des retards constatés dans l'ouverture de

certains bureaux de vote et des difficultés liées au fonctionnement des kits d'authentification biométrique.

Conclusions préliminaires

Installation des bureaux de vote et démarrage du vote

- ✓ A 08h00 58% des bureaux de vote était fonctionnel, a compter de 10h30 96% des était fonctionnel.
- ✓ Dans 88% des bureaux de vote, trois agent(e)s de la CEI étaient présents – conformément au mode opératoire de la CEI. Dans 11% des bureaux de vote, deux des agents électoraux étaient des femmes ; dans 39% des bureaux de vote une des agents électoraux était une femme ; et dans 50% des bureaux de vote il n'y avait aucune agente électorale femme. Seulement 4% des bureaux de vote avaient une femme comme président du bureau de vote.
- ✓ 99% des bureaux de vote disposaient d'une urne. 96% des bureaux de vote l'urne a été montrée vide au commencement du vote puis scellée et dans 91% des bureaux de vote l'urne a été montrée scellée et vide.
- ✓ 98% des bureaux de vote disposaient d'un nombre suffisant des bulletins de vote en fonction du nombre de votants inscrits sur la liste.
- ✓ 99% des bureaux de vote disposaient de l'encre indélébile.
- ✓ 95% des bureaux de vote disposaient d'un kit d'authentification biométrique.
- ✓ 99% des bureaux de vote disposaient d'un isoloir, l'isoloir était placé de sorte à assurer le secret du vote dans 96% des bureaux de vote.
- ✓ Il y avait des agents de sécurité présents dans 91% des bureaux de vote.

Déroulement de vote

- ✓ A 12h00 26% des bureaux de vote ont rapporté que le kit d'authentification biométrique a cessé de fonctionner à un moment. Au total 40% des bureaux de vote ont rapporté un kit d'authentification biométrique en panne à un moment donné pendant la journée. La CEI a par la suite donné des instructions à ses agents dans les bureaux de vote affectés pour qu'ils continuent le vote sur la base de la vérification manuelle des électeurs et électrices. Dans 87% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié les empreintes digitales de chaque électeur(trice) en utilisant le kit d'authentification

biométrique et dans 32% des bureaux de vote des personnes ont été autorisés à voter sans que le kit d'authentification biométrique ait vérifié leurs empreintes digitales.

- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, les agents électoraux ont demandé à chaque électeur(trice) de présenter leur carte d'électeur ou leur carte nationale d'identité.
- ✓ Dans 95% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié les doigts de chaque électeur(trice) pour voir s'il n'y avait pas déjà de l'encre indélébile apposé sur l'index.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, les agents électoraux ont vérifié le nom de chaque électeur(trice) sur la liste électorale.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, chaque électeur(trice) a signé la liste d'émargement après avoir déposé son bulletin de vote dans l'urne.
- ✓ Dans 18% pourcent des bureaux de vote, il y avait un représentant(e) du candidat(e) présente lors du vote. Dans 45% des bureaux de vote, il y avait deux représentant(e)s du candidat(e) présentes lors du vote et dans 37% des bureaux de vote il y avait plus de trois représentant(e)s du candidat(e) présents lors du vote. Quatre bureaux de vote n'avaient aucun représentant(e) du candidat(e). 71% des bureaux de vote n'avaient aucune représentante femme présente lors du vote, dans 24% des bureaux de vote, il y avait une représentante femme présente lors du vote, et dans 6% des bureaux de vote il y avait au moins deux représentantes femmes présentes lors du vote.
- ✓ Dans 97% des bureaux de vote, il n'y avait aucun rapport des incidents de violence, harcèlement ou intimidation pendant le vote.
- ✓ Le vote a pris fin à 17h00 dans 20% des bureaux de vote et avant 17h30 dans 85% des bureaux de vote.

Dépouillement

- ✓ Dans 92% des bureaux de vote, le dépouillement avait lieu immédiatement après le vote selon les consignes de la CEI.
- ✓ 61% des bureaux de vote ont désigné au moins trois personnes comme scrutateurs, 22% des bureaux de vote ont désigné deux personnes comme scrutateurs, et 12% des bureaux de vote ont désigné moins de deux personnes comme scrutateurs. Dans 9% des bureaux il y avait au moins deux scrutateurs femmes, dans 20% des bureaux de vote ont désigné une scrutateur femme et 71% des bureaux de vote n'avaient aucune scrutateur femme.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, le choix exprimé sur chaque bulletin de vote a été lu à haute voix. 4

- ✓ Dans 92% des bureaux de vote, les votes ont été enregistrés sur une feuille de pointage tandis que 7% des bureaux de vote ne se disposaient pas d'une telle feuille.
- ✓ Dans 97% des bureaux de vote il n'y avait aucun rapport des incidents de violence, harcèlement ou intimidation pendant le dépouillement.

Annnonce des résultats officiels dans des bureaux de vote

- ✓ Dans 98% des bureaux de vote, les agents électoraux ont annoncé les résultats officiels à haute et intelligible voix.
- ✓ Dans 96% des bureaux de vote aucun des représentants des candidats ne se sont opposés aux résultats officiels. Dans 96% des bureaux de vote, aucun des représentants de candidats n'a refusé de signer le procès-verbal.
- ✓ Dans 92% des bureaux de vote, chaque représentant(e) de candidat a reçu un exemplaire du procès-verbal.
- ✓ Dans 99% des bureaux de vote, la POECI a constaté au moins un représentant(e) du candidat Alassane OUATTARA pendant le dépouillement, dans 61% des bureaux de vote la POECI a constaté au moins un représentant(e) du candidat Pascal AFFI N'GUESSAN pendant le dépouillement et dans 10% des bureaux de vote la POECI a constaté au moins un représentant(e) de la candidate Henriette Adjoua LAGOU pendant le dépouillement.
- ✓ Le procès-verbal de dépouillement a été scanné ou photographié dans 72% des bureaux de vote.
- ✓ Les résultats ont été affichés au lieu de vote dans 86% des bureaux de vote.

Incidents critiques

A son centre de collecte des données, la POECI a prévu un secrétariat pour le traitement rapide d'incidents critiques envoyés par les 755 observateurs et observatrices et les 119 coordonnateurs et coordonnatrices en temps réel au cours de la journée. La POECI a pu confirmer 208 incidents critiques dont la plupart étaient provoqués par le mauvais fonctionnement du kit d'authentification biométrique.

Conclusion

La POECI tient à féliciter et le peuple ivoirien pour son engagement à se rendre aux urnes dans la paix. La Commission a vite réagit en répondant aux disfonctionnements portés à leur attention.

Mesdames et messieurs, comme vous le savez déjà l'élection présidentielle est toujours en cours. La POECI poursuit ses efforts d'observation jusqu'à ce que la CEI proclame les résultats provisoires. Une fois que la CEI aura proclamé ces résultats, la POECI diffusera les tendances des résultats dégagés sur la base de ses propres données.

La POECI réitère ses sincères remerciements aux agent(e)s électoraux et aux électeurs (trices) qui ont contribué à la réussite de cette mission d'observation.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : LA POECI ESTIME QUE LE TAUX DE PARTICIPATION SERAIT DE 53,0% AVEC UN DEGRÉ DE PRÉCISION DE PLUS OU MOINS 1,8%.

26 octobre 2015 - Abidjan

Lundi le 26 octobre 2015 à 13h00, la Commission électorale indépendante (CEI) a annoncé un taux de participation préliminaire de l'élection présidentielle autour de 60%. Le PVT de la POECI fournit une estimation indépendante sur la base des chiffres tirés d'un échantillon représentatif de 755 bureaux de vote couvrant chaque district, région et département du pays.

La POECI estime que le taux de participation final serait de 53,0% avec un degré de précision de plus ou moins 1,8%.

La POECI a mis en place un dispositif d'observation par le comptage rapide des votes ou le PVT selon un échantillon aléatoire et représentatif de 755 bureaux de vote couvrant chacun des 14 districts et des 107 départements de la Côte d'Ivoire. Le comptage rapide des votes est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs).

Les informations recueillies de l'observation sont précises et traitent de différents aspects du mode opératoire de l'élection (du démarrage du vote, au déroulement du vote, au dépouillement et jusqu'à l'annonce des résultats dans les bureaux de vote). Actuellement, la POECI a recueilli et traité la totalité des rapports des 755 observateurs et observatrices soit 100% des données possibles selon l'échantillon aléatoire et représentatif.

Selon ces données communiquées au public dans sa déclaration préliminaire du lundi 26 octobre 2015, la POECI estime que l'élection s'est bien déroulée selon le mode opératoire préconisé par la CEI, nonobstant des retards constatés dans l'ouverture de certains bureaux de vote et des difficultés liées au fonctionnement des kits d'authentification biométrique.

La POECI poursuit ses efforts d'observation jusqu'à ce que la CEI proclame les résultats provisoires. Une fois que la CEI aura proclamé ces résultats, la POECI rendra public les tendances dégagées sur la base de ses propres données.

Pour plus d'informations POECI 07730828 /45255336

DÉCLARATION FINALE : TENDANCES DÉGAGÉES PAR L'OBSERVATION PVT RÉALISÉE

PAR LA POECI

Abidjan, le 28 octobre 2015

Introduction

La POECI est une coalition non-partisane regroupant 14 composantes de la société civile et mise en place à l'effet de promouvoir la participation citoyenne, la transparence électorale et une démocratie crédible en Côte d'Ivoire. Les rapports de la POECI se basent sur des données recueillies en temps réel auprès des observatrices et observateurs accrédités par la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Depuis le 1er juin 2015, la POECI a entamé des activités d'observation électorale dont l'observation de l'enregistrement des électrices et électeurs sur la liste électorale et l'observation de l'environnement préélectoral. Pendant cette phase préélectorale, la POECI avait des observatrices et observateurs présents dans chaque district, région, et département de la Côte d'Ivoire.

Observation PVT

La POECI a observé de manière indépendante le scrutin présidentiel du 25 octobre 2015, par méthodologie du comptage rapide de votes ou PVT. La POECI a déployé 755 observatrices et observateurs fixes et 119 observatrices et observateurs mobiles lors de la présidentielle pour réaliser un PVT qui se base sur des principes statistiques et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Cette méthodologie permet de dégager des tendances précises qui visent les différents aspects du mode opératoire de l'élection (du démarrage du vote, en passant par le déroulement du vote, par le dépouillement des voix jusqu'à l'annonce des résultats dans les bureaux de vote).

Le 26 octobre 2015, sur la base de ces informations, la POECI rendu public une déclaration sur le processus, révélant des données indiquant que l'élection s'est bien déroulée dans l'ensemble du pays selon le mode opératoire préconisé par la CEI. Ce scrutin a permis aux ivoiriennes et ivoiriens de se rendre aux urnes de manière paisible et transparente, malgré des retards constatés dans l'ouverture de certains bureaux de vote et des difficultés liées au fonctionnement des kits d'authentification biométrique. La Commission électorale indépendante (CEI) a proclamé les résultats provisoires du scrutin présidentiel, la POECI rend donc public ses estimations des résultats telles qu'obtenues par l'observation PVT.

La POECI a traité la totalité des rapports de ses 755 observatrices et observateurs soit 5285 SMS, 396,375 points d'information et donc 100% des données selon l'échantillon aléatoire et représentatif. Les tendances dégagées par la POECI sur la base de ces rapports, rejoignent les chiffres annoncés par la CEI quant aux suffrages exprimés pour chacun des dix candidats.

La POECI félicite les ivoiriennes et ivoiriens pour le bon déroulement de cette élection majeure de notre histoire. Nous remercions la CEI d'avoir mis à la disposition de la POECI les documents et données nécessaires à la réalisation du PVT en Côte d'Ivoire.

Comparaison entre les résultats officiels de la CEI et les tendances estimées par le PVT

Le tableau ci-dessous offre une comparaison entre les résultats officiels provisoires annoncés par la CEI et les tendances indépendantes dégagées par le PVT de la POECI. L'étendue estimée est basée sur le degré de précision. Le degré de précision n'est pas égal pour chacun des candidates et candidats puisque le calcul des suffrages exprimés pour chaque candidates et candidats est unique. Chaque calcul comportera ainsi un degré de précision unique.

Estimations de la POECI			
Candidates,Candidats	Estimation POECI	Degré de précision	Résultat officiel de la CEI
ALASSANE OUATTARA	83,54%	+/- 1,87%	83,66%
KONAN KOUADIO SIMEON	0,73%	+/-0,10%	0,71%
LAGOU ADJOUA HENRIETTE	0,96%	+/-0,17%	0,89%
AFFI N'GUESSAN PASCAL	9,25%	+/-1,50%	9,29%
AMARA ESSY	0,20%	+/-0,04%	0,20%
BANNY KONAN CHARLES	0,33%	+/-0,07%	0,28%
MAMADOU KOULIBALY	0,13%	+/-0,03%	0,11%
KOUADIO KONAN BERTIN	3,84%	+/-0,48%	3,88%
KOUANGOUA JACQUELINE-CLAIRE	0,41%	+/-0,08%	0,40%
GNANGBO KACOU	0,60%	+/-0,16%	0,60%

Comme vous le constatez, les tendances dégagées par la POECI pour chaque candidate ou candidat rejoignent les chiffres annoncés par la CEI.

Tel que rendu public dans son communiqué de presse du 26 octobre 2015, le taux de participation projeté par la POECI s'élève à 53,05% avec un degré de précision de +/- 1,81%. Ce taux est comparable au taux annoncé par la CEI le 27 octobre 2015, soit 3, 330,928 votants sur 6, 301,189 électrices et électeurs inscrits sur la liste, ce qui donne un taux de participation de 52,86 %.

Dans 97% des bureaux de vote, toutes les représentantes et tous les représentants des candidates et des candidats présents ont signé le procès-verbal. 92% d'entre eux ont reçu un exemplaire du procès-verbal à la suite du dépouillement.

La méthodologie PVT

Conformément à sa déclaration du 23 octobre 2015, la POECI a mis en place un dispositif d'observation par le comptage rapide des votes ou le PVT. Le comptage rapide des votes est une démarche d'observation citoyenne basée sur les méthodes statistiques et utilisant les technologies d'information et de communication (TICs). Les informations recueillies de cet exercice d'observation sont précises, reçues en temps réel et touchent différents aspects du mode opératoire de l'élection (démarrage du vote, déroulement du vote, dépouillement et annonce des résultats). Cette méthode d'observation citoyenne a été utilisée avec succès à travers le monde depuis 1986. Parmi les pays africains ayant connu un PVT, on compte le Nigeria (2015 et 2011), la Tunisie (2014), le Malawi (2014 et 2009), le Ghana (2012 et 2008), le Kenya (2013 et 2010) et la Zambie (2011 et 2008). C'est plus de 200 plateformes similaires à la POECI qui regroupent 4 millions d'observatrices et observateurs qui ont procédé à un PVT. Pour l'observation du comptage rapide des votes, la POECI a soigneusement recruté et formé ses observateurs et observatrices qui se sont déployés sur une base d'un échantillon aléatoire et représentatif de 755 bureaux de vote. Veuillez consulter le tableau de comparaison en annexe qui résume la manière dont l'échantillon reflète la répartition des bureaux de vote à travers le pays.

Les observateurs et observatrices ont observé dans leurs bureaux de vote désignés toute la journée de l'ouverture jusqu'à l'affichage des résultats. Les observateurs et observatrices ont envoyé leurs observations par le biais de SMS codés selon un chronogramme prédéterminé, ce qui a permis à la POECI de diffuser périodiquement au grand public des informations pertinentes à travers les médias sociaux et les médias traditionnels.

Toute donnée de la POECI provient de ces bureaux de vote où avaient lieu le vote et le dépouillement et se base sur des observations directes des observateurs et observatrices. C'est cela qui fait en sorte que les données de la POECI reflètent les suffrages tel qu'exprimés par les électeurs et électrices dans les bureaux de vote.

Conclusion

La POECI remercie la CEI et ces démembrements d'avoir facilité le travail de nos observatrices et observateurs sur le terrain et dans les bureaux de votes.

La POECI félicite encore le peuple ivoirien pour cette élection apaisée qui montre la volonté des ivoiriens et ivoiriennes de franchir un pas important dans l'histoire de notre pays.

La POECI appelle tous les candidates et candidats à recourir à toutes les voies légales de contestation, s'il y a lieu et à poursuivre le processus de manière apaisée. La POECI rappelle aux ivoiriennes et ivoiriens l'importance de continuer à œuvrer pour la réconciliation nationale et l'inclusion de toutes ces femmes et ces hommes au développement de notre pays. La Côte d'Ivoire vient démontrer une fois de plus sa capacité de résilience qui lui permet de renouer avec des élections crédibles, transparentes et apaisées.

La POECI rappelle aux actrices et acteurs politiques et au président élu de continuer à œuvrer avec l'ensemble de ces concitoyennes et concitoyens à la réconciliation nationale et à la consolidation de la démocratie.

REPARTITION DES OBSERVATEURS PAR BUREAU DE VOTE : DEPLOIEMENT POUR LE PVT

Comparaison entre tous les bureaux de vote et ceux échantillonnés par la POECI.

Région	Tous les bureaux de vote			Bureaux de vote échantillonnés POECI		
	% BV	% Inscrits	% Femmes Inscrites	% BV	% Inscrits	% Femmes Inscrites
ABIDJAN	22.5%	29.1%	49.0%	23.2%	29.4%	49.1%

AGNEBY-TIASSA	3.0%	3.1%	49.5%	3.3%	3.1%	49.0%
BAFING	1.5%	0.7%	49.5%	1.3%	0.6%	50.1%
BAGOUE	1.6%	1.6%	53.0%	1.7%	1.7%	52.7%
BELIER	2.1%	1.8%	53.7%	2.3%	2.0%	53.9%
BERE	1.5%	1.2%	48.5%	1.6%	1.3%	49.0%
BOUNKANI	1.1%	0.8%	48.8%	1.1%	0.8%	42.8%
CAVALLY	1.6%	1.4%	47.0%	1.6%	1.5%	46.7%
FOLON	0.5%	0.4%	53.5%	0.7%	0.6%	54.6%
GBEKE	5.5%	4.7%	52.0%	5.4%	4.7%	52.1%
GBOKLE	1.1%	0.9%	45.5%	1.2%	0.8%	46.6%
GOH	3.6%	3.2%	48.9%	3.4%	3.1%	49.5%
GONTOUGO	3.4%	2.8%	53.0%	3.3%	2.6%	52.4%
GRANDS PONTS	1.8%	1.8%	49.1%	1.7%	1.7%	48.2%
GUEMON	2.6%	2.6%	47.3%	2.4%	2.3%	48.3%
HAMBOL	2.1%	1.8%	51.1%	2.1%	1.9%	51.2%
HAUT-SASSANDRA	5.5%	5.0%	48.8%	5.6%	4.9%	47.7%
IFFOU	1.9%	1.6%	53.4%	1.9%	1.8%	52.7%
INDENIE-DJUABLIN	1.8%	1.8%	50.1%	1.7%	1.6%	48.3%
KABADOUGOU	1.3%	1.0%	52.9%	1.5%	1.1%	53.7%
LA ME	2.3%	2.7%	51.1%	2.4%	2.9%	51.0%
LOH-DJIBOUA	3.4%	3.1%	48.6%	3.4%	3.2%	48.9%
MARAHOUÉ	3.4%	3.1%	49.1%	3.2%	3.0%	49.1%
MORONOU	1.6%	1.7%	53.6%	1.6%	1.7%	53.8%
NAWA	3.2%	2.7%	46.8%	3.0%	2.7%	46.8%
N'ZI	1.5%	1.3%	55.6%	1.3%	1.2%	54.7%
PORO	3.7%	3.5%	51.0%	3.7%	3.4%	51.8%

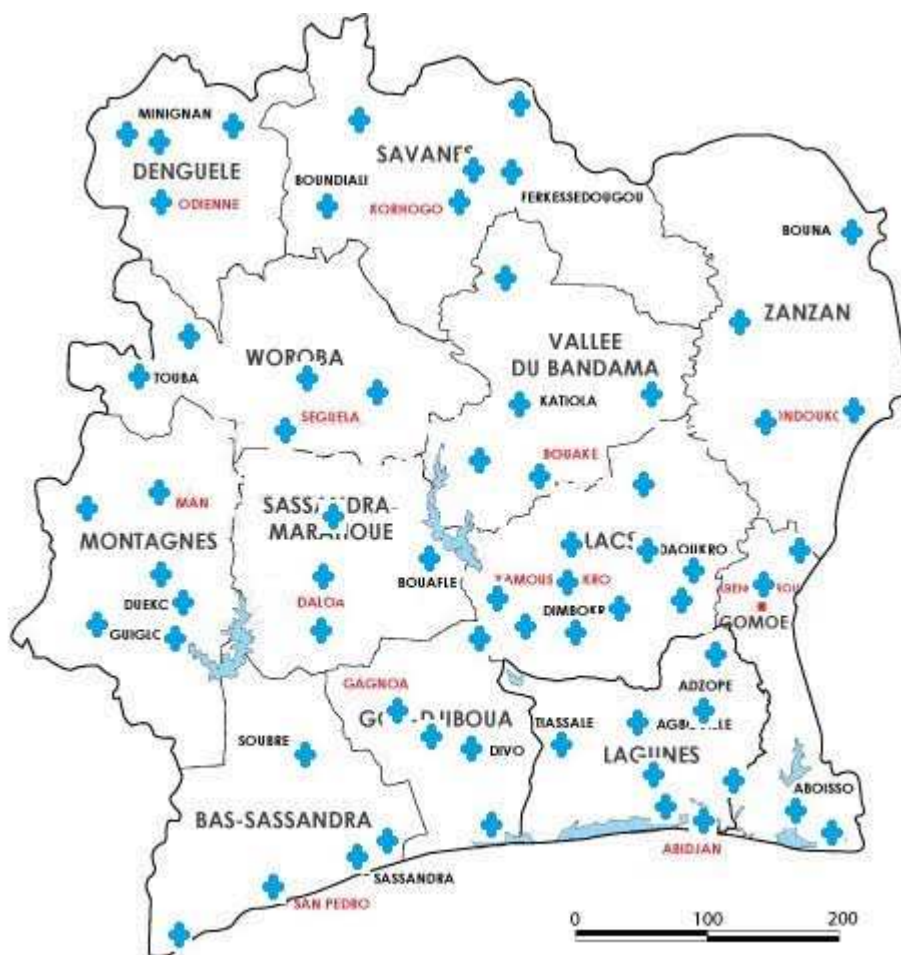
SAN PEDRO	2.7%	2.5%	43.8%	2.8%	2.6%	43.0%
SUD-COMOE	2.7%	3.0%	49.0%	2.8%	2.9%	49.6%
TCHOLOGO	1.7%	1.6%	49.8%	1.6%	1.6%	47.4%
TONKPI	4.5%	4.0%	50.1%	4.5%	4.1%	49.6%
WORODOUGOU	1.2%	1.0%	50.4%	1.2%	1.2%	49.7%
YAMOOUSSOUKRO	1.6%	1.8%	49.8%	1.6%	1.8%	49.7%
DIASPORA	0.7%	0.8%	40.7%	0.0%	0.0%	0.0%

REPERTITION DES COORDONATEURS POUR L'OBSERVATION DE LA PERIODE PRE ELECTORALE PAR REGION

REGION	RÉPARTITION DES COORDONATEURS
ABIDJAN	13
AGNEBY-TIASSA	4
BAFING	3
BAGOUE	3
BELIER	4
BERE	3
BOUNKANI	4
CAVALLY	3
FOLON	2
GBEKE	4
GBOKLE	2
GOH	2
GONTOUGO	5
GRANDS PONTS	3
GUEMON	4
HAMBOL	3
HAUT- SASSANDRA	4
IFFOU	3
INDENIE-DJUABLIN	3
KABADOUGOU	5

LA ME	4
LOH-DJIBOUA	3
MARAHOUÉ	3
MORONOU	3
NAWA	4
N'ZI	3
PORO	4
SAN PEDRO	2
SUD-COMOE	4
TCHOLOGO	3
TONKPI	5
WORODOUGOU	2
YAMO USSOUKRO	2
TOTAL	119

RÉPARTITION DES OBSERVATRICES/OBSERVATEURS DE LA POECI POUR LA PÉRIODE DE L'OBSERVATION DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE



LEGENDE ✚ Localité d'implantation des observateurs de la POECI

LETTRE D'ACREDITATION DE LA POECI POUR L'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE



COMMISSION
ELECTORALE
INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LE PRESIDENT

034
N°/CEI/PDT/VP-KS/WMJA

LETTRE D'ACCREDITATION

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) atteste que la **Plateforme des Organisations de la Société Civile pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire (POECI)** est accréditée pour l'observation de l'Election Présidentielle du 25 octobre 2015, de la campagne électorale à la proclamation des résultats définitifs.

Il requiert toutes les autorités chargées d'administrer le processus électoral sur toute l'étendue du territoire national, de faciliter aux membres de sa mission l'accès à tout lieu ouvert aux opérations électorales.

Il prie les autorités civiles et militaires de les laisser passer librement et de leur porter protection et assistance dans l'accomplissement de leur mission.

Fait à Abidjan, le 29 septembre 2015



Youssouf BAKAYOKO

NOTE CIRCULAIRE

A Mesdames et Messieurs

- Les Membres de la Commission Centrale,
- Les Membres des Commissions Electorales Locales,
- Les Membres des Bureaux de vote.

Objet : Présence des observateurs de la POECI dans les bureaux de vote.

- 1- Dans le cadre du projet PVT, les observateurs de la Plate-forme pour l'Observation Electorale en Côte d'Ivoire (POECI), sont autorisés à accéder aux bureaux de vote, où ils pourront rester durant toute la durée du déroulement du scrutin.
- 2- Les présidents des Bureaux de vote sont priés de bien vouloir réserver aux personnes ci-dessus indiquées, un bon accueil. *κ*



Fait à Abidjan, le

Yousouf BAKAYOKO
Yousouf BAKAYOKO

LETTRE DE REMERCIEMENTS DE LA CEI ADRESSEE A LA POE



LE PRESIDENT

N° 433 /CEI/PDT/VP3/AC

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 10 Novembre 2015

/-)

Monsieur Bamba SINDOU,
Coordonnateur P.O.E.C.I

ABIDJAN

Objet: Remerciements

Monsieur le Coordonnateur,

L'Election du Président de la République de Côte d'Ivoire vient de s'achever, et tous les observateurs en ont unanimement reconnu la sincérité, la fiabilité et le respect des normes internationales.

La C.E.I veut partager ce succès avec votre Organisation qui a apporté à notre Institution des contributions multiformes dans le cadre de :

- la formation de ses membres et des acteurs électoraux ;
- la sensibilisation de la population ;
- l'édition de documents et ouvrages d'information ;
- la multiplication de supports didactiques ;
- et un apport technique et financier à ses activités d'Education Civique.

Me réjouissant donc de votre participation au succès de cette échéance électorale importante, je voudrais, Monsieur le Coordonnateur, vous exprimer mes vifs remerciements et souhaiter la poursuite de cette harmonieuse collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Yousouf Bakayoko
Yousouf BAKAYOKO

